



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9126<sup>e</sup>** séance

Mercredi 7 septembre 2022, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. de Rivière/ M <sup>me</sup> Jarraud-Darnault . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Hoxha
	Brésil . . . . .	M. Costa Filho
	Chine . . . . .	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Nusseibeh
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Koumby Missambo
	Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Hackman
	Inde . . . . .	M <sup>me</sup> Kamboj
	Irlande . . . . .	M. Mythen
	Kenya . . . . .	M. Kiboino
	Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine**

**Le Président** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Italie, de la Lettonie, de la Pologne, de la Slovaquie et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; M<sup>me</sup> Ilze Brands Kehris, Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme ; et M<sup>me</sup> Oleksandra Drik, Coordonnatrice de la coopération internationale au Center for Civil Liberties (Centre pour les libertés civiles).

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> DiCarlo.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (*parle en anglais*) : Comme nous en sommes douloureusement conscients, la guerre en Ukraine continue de faire rage. Depuis mon dernier exposé devant le Conseil le 24 août (voir S/PV.9115), au moins 104 civils, dont 10 enfants, sont morts en raison des combats, et 253 autres, dont 25 enfants, ont été blessés, selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Cela porte le nombre total de victimes civiles à 13 917 : 5 718 tués, dont 372 enfants, et 8 199 blessés, dont 635 enfants. Il ne s'agit là que du bilan vérifié ; les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés.

De plus, la guerre continue de provoquer des déplacements massifs. Plus de 6,9 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, soit 330 000 de plus qu'à mon dernier exposé. La plupart de ces nouveaux déplacés viennent de l'est et du sud de l'Ukraine. Le nombre actuel de réfugiés ukrainiens recensés à travers l'Europe a dépassé les 7 millions, contre 6,7 millions il y a seulement deux semaines. Les Ukrainiennes, qui constituent la moitié de ces réfugiés, continuent de faire face à des risques de sécurité considérablement accrus, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre, la traite, l'exploitation et les mauvais traitements. Pour des milliers de personnes vivant dans les

zones de conflit de la région de Donetsk et, plus particulièrement dans la ville de Marioupol, l'accès à l'eau courante est aléatoire, ce qui augmente le risque de maladies transmissibles.

Tous ces chiffres et ces faits, déjà choquants, ne traduisent pourtant pas toute l'ampleur de cette tragédie. Mais face à l'incapacité de la communauté internationale de mettre un terme à cette guerre insensée, nous devons continuer de répertorier ses terribles conséquences aussi fidèlement et précisément que possible. C'est notre responsabilité et, véritablement, le moins que nous puissions faire pour contribuer à empêcher l'escalade de la guerre et prévenir d'autres conflits violents potentiels.

L'ONU continue de se mobiliser pour faire face aux lourdes conséquences de la guerre sur les civils. Le Programme des Nations Unies pour le développement a lancé une évaluation des conséquences de la guerre sur les conditions de vie, la santé, l'accès à l'éducation, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la condition sociale, ainsi que sur les niveaux généraux de pauvreté et de développement humain. Ses conclusions sont attendues en décembre 2022.

Face à l'augmentation rapide des besoins humanitaires, la réponse de l'Organisation s'est intensifiée et permet désormais d'apporter diverses formes d'assistance à 12,7 millions de personnes. Plus de 560 organisations humanitaires, dont plus de 60 % sont des organisations non gouvernementales nationales, opèrent désormais dans tout le pays. Cela complète l'incroyable travail que des milliers de bénévoles ukrainiens accomplissent dans leur pays.

L'ONU s'emploie activement à faire en sorte que la protection et l'aide soient disponibles dans toutes les régions d'Ukraine. Le fait de ne pas pouvoir accéder aux Ukrainiens qui vivent dans des zones actuellement non contrôlées par le Gouvernement ukrainien reste une source d'extrême préoccupation. Notre intervention humanitaire ne concerne que 1 million de personnes dans ces zones, malgré les énormes besoins humanitaires qui ont été confirmés.

Le Secrétaire général a beaucoup parlé des incidences de la guerre dans le monde, notamment s'agissant des pénuries de denrées alimentaires et d'énergies. Comme nous l'avons déjà souligné, les effets sur les pays déjà gravement touchés par les changements climatiques, la sécheresse ou l'instabilité sont extrêmement préoccupants. Par exemple, la Somalie, qui, avant février, achetait au moins 90 % de son blé à la Russie et

l'Ukraine, est au bord de la famine. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, certains signes concrets sont annonciateurs d'une famine cette année dans la région de Bay, dans le sud du pays. Des milliers de personnes meurent en raison d'une sécheresse historique, exacerbée par les effets de la guerre en Ukraine.

Grâce à l'Accord sur l'exportation de céréales par la mer Noire, on peut encore exporter les denrées alimentaires depuis l'Ukraine ; nous nous en félicitons. Depuis le 1<sup>er</sup> août, 100 navires ont quitté les ports ukrainiens pour acheminer plus de 2 300 000 tonnes de céréales vers trois continents, dont 30 % vers des pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire inférieur. À ce jour, le Programme alimentaire mondial a affrété trois navires pour transporter du blé de l'Ukraine à l'appui de ses opérations humanitaires. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Accord sur l'exportation de céréales par la mer Noire contribue à réduire les prix des produits alimentaires de base dans le monde, même s'ils restent élevés.

Cependant, pour que les denrées alimentaires parviennent à toutes les personnes qui en ont besoin, les engrais et les produits alimentaires russes doivent atteindre les marchés étrangers. L'ONU poursuit ses efforts pour faciliter l'acheminement de ces produits, qui ne sont pas soumis à des sanctions internationales, vers les marchés mondiaux.

La situation à la centrale nucléaire de Zaporijia reste préoccupante. Hier (voir S/PV.9124), le Conseil a entendu les exposés du Secrétaire général et du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les dangers qui accompagnent la poursuite des activités militaires à la centrale. Comme le Secrétaire général l'a dit hier, nous nous félicitons de la mission de l'AIEA, qui constitue un premier pas vers l'apaisement de la situation à Zaporijia.

Le rapport de mission de l'AIEA contient des recommandations visant à poursuivre la désescalade de la situation à la centrale, notamment la proposition de créer une zone de protection de la sûreté et de la sécurité nucléaires à Zaporijia pour garantir la sûreté du personnel d'exploitation et préserver l'intégrité physique de la centrale. Dans l'immédiat, je réitère l'appel urgent du Secrétaire général en faveur d'une cessation complète des activités militaires à l'intérieur et autour de la centrale. La démilitarisation est le seul moyen de garantir la sûreté de cette installation.

La mission d'enquête à Olenivka doit se déployer dans les prochains jours afin d'examiner les circonstances de l'incident du 29 juillet qui a entraîné la mort de 53 prisonniers de guerre ukrainiens. Entre 75 et 130 autres prisonniers ont été blessés. Le chef de la mission, le général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz, est accompagné d'une équipe expérimentée composée de fonctionnaires et experts de haut rang. La mission doit pouvoir mener son travail sans aucune ingérence et avoir un accès sûr, sécurisé et sans entrave aux personnes, aux lieux et aux éléments de preuve. Je tiens à remercier l'Ukraine et la Russie de leur approche constructive, qui a permis de préparer la mission. Nous comptons sur leur appui continu.

Lors de mon dernier exposé, j'ai souligné que nous étions préoccupés par la manière dont les deux parties traitent les prisonniers de guerre. Je tiens à réaffirmer que le Comité international de la Croix-Rouge et la mission de surveillance des droits de l'homme des Nations Unies en Ukraine doivent avoir un accès sans entrave à toutes les personnes détenues dans le cadre de la guerre en cours. Cela inclut l'accès aux lieux d'internement des prisonniers de guerre ukrainiens et des détenus civils en Fédération de Russie. Les deux parties au conflit doivent pleinement respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Je me félicite des contacts constants entre les parties dans le but de convenir d'échanges de prisonniers. Vendredi dernier encore, 14 prisonniers ont été échangés dans la région de Donetsk.

Les allégations persistantes de déplacements forcés, de déportations et de camps dits de filtration gérés par la Fédération de Russie et les forces locales qui lui sont affiliées sont extrêmement inquiétantes. Elles doivent faire l'objet d'une enquête avec la coopération des autorités compétentes. La Sous-Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Brands Kehris, fournira de plus amples informations sur cette question.

Nous avons évoqué à plusieurs reprises dans cette salle l'impact dévastateur que la guerre en Ukraine a sur ce pays, ainsi que la menace qu'elle représente pour la stabilité régionale et mondiale. Comme l'a déclaré le Secrétaire général hier (voir S/PV.9124), la semaine dernière encore, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a pas pu adopter un document final car le consensus a été bloqué en raison de questions liées à la guerre. Cet échec du Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires n'est que le dernier exemple en date des conséquences du conflit sur les relations et la coopération internationales. Plus il se prolongera, plus les risques qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales augmenteront.

Nous avons besoin d'une paix en Ukraine qui soit fondée sur le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international. Toutes les guerres sont tragiques, et plus particulièrement les guerres menées par choix.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Brands Kehris.

**M<sup>me</sup> Brands Kehris** (*parle en anglais*) : L'attaque armée lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a débuté le 24 février 2022, a entraîné un déplacement forcé massif de civils en Ukraine. Quelque 7 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de l'Ukraine, et des millions d'autres se sont réfugiées à l'étranger. L'intensité des hostilités, y compris la destruction à grande échelle d'infrastructures civiles critiques et de logements, a contraint de nombreuses personnes à fuir leur domicile. Les violations des droits de l'homme commises dans les territoires occupés par la Fédération de Russie ou contrôlés par des groupes armés qui lui sont affiliés ont également poussé la population à fuir.

Ces conditions ont conduit à une situation dans laquelle les personnes fuyant le danger ont souvent été obligées d'évacuer dans n'importe quelle direction, indépendamment de leurs préférences. Notre bureau a pu vérifier un nombre important de cas de civils qui ont été déplacés vers la Fédération de Russie, y compris une dizaine de cas où des membres des forces armées russes et de groupes armés qui leur sont affiliés ont ordonné aux civils à Marioupol de quitter leurs maisons ou leurs abris et les ont emmenés soit dans un territoire ukrainien sous leur contrôle, soit dans la Fédération de Russie.

Une fois déplacés sur le territoire de la Fédération de Russie, dans les cas qui ont été vérifiés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), les civils pouvaient se déplacer librement. De nombreux Ukrainiens ont choisi de poursuivre leur voyage vers d'autres pays ou de rentrer en Ukraine. Cependant, ceux qui ont choisi de retourner en Ukraine n'ont pas reçu un appui financier ou d'autres formes d'aide à cette fin. Pour ceux qui ont été emmenés dans des régions reculées de la Fédération de Russie, les coûts liés au retour peuvent être particulièrement

prohibitifs. Le HCDH souligne que, dans les situations où des personnes ont reçu l'ordre de la Puissance occupante d'évacuer pour leur propre sécurité ou en raison d'impératifs militaires, celles qui souhaitent rentrer doivent être ramenées dans leurs foyers aussitôt que les hostilités ont cessé.

Il y a eu des allégations crédibles de transferts forcés d'enfants non accompagnés vers des territoires occupés par la Russie, ou vers la Fédération de Russie. Nous sommes préoccupés par le fait que les autorités russes ont adopté une procédure simplifiée pour accorder la citoyenneté russe aux enfants sans protection parentale et que ces enfants pourraient être admissibles à l'adoption par des familles russes. Au titre de l'article 50 de la quatrième Convention de Genève, la Fédération de Russie ne peut pas procéder à une modification du statut personnel de ces enfants, y compris leur nationalité. De plus, nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les plans annoncés par les autorités russes pour permettre le transfert d'enfants en provenance de l'Ukraine à des familles en Fédération de Russie ne semblent pas prévoir des mesures de regroupement familial ou des mesures pour garantir le respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Notre bureau a confirmé que les forces armées russes et des groupes armés qui leur sont affiliés soumettent les civils à un processus dit de filtration, un système de contrôles de sécurité et de collecte de données personnelles. Parmi les personnes soumises à ce processus figurent celles qui quittent les zones où les hostilités sont en cours ou viennent de prendre fin, et celles qui résident dans les territoires contrôlés par les forces armées russes et des groupes armés qui leur sont affiliés, ou qui traversent ces territoires. Bien que les contrôles de sécurité ne soient pas interdits par le droit international humanitaire, nous sommes préoccupés par le fait que ces contrôles, et les détentions qui peuvent en découler, se déroulent en dehors de tout cadre légal et ne respectent pas les principes de nécessité et de proportionnalité.

Selon des informations crédibles reçues par le HCDH, cette pratique a entraîné de nombreuses violations des droits de l'homme, notamment des droits à la liberté, à la sécurité de la personne et à la vie privée. Dans certains cas qui ont été vérifiés par notre bureau, pendant le processus de filtration, les forces armées russes et des groupes armés qui leur sont affiliés ont soumis des personnes à des fouilles corporelles, les forçant parfois à se dénuder, et à des interrogatoires

détaillés sur leur passé, leurs liens familiaux, leurs opinions politiques et leurs allégeances. Ils ont inspecté des effets personnels, y compris des appareils mobiles, et ont recueilli des éléments d'identification, des photos et des empreintes digitales. Dans certains cas, les personnes qui attendaient d'être soumises à ce processus de filtration ont passé des nuits dans des véhicules ou dans des locaux non équipés et surpeuplés, parfois sans accès adéquat à la nourriture, à l'eau ou aux installations sanitaires. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que des femmes et des filles sont exposées au risque d'abus sexuels pendant les procédures de filtration.

Le HCDH a établi que des hommes et des femmes considérés comme ayant des liens avec les forces armées ou les institutions d'État ukrainiennes, ou comme ayant des opinions pro-ukrainiennes ou antirusse, ont été soumis à des détentions arbitraires, des actes de torture, des mauvais traitements et des disparitions forcées. Ils ont été transférés vers des colonies pénitentiaires, dont la désormais tristement célèbre colonie pénitentiaire située près d'Olenivka, et vers des centres de détention provisoire, où ils ont été interrogés et parfois torturés pour leur extorquer de prétendus aveux de leur coopération active avec le Gouvernement ukrainien. Certains détenus ont été libérés au bout d'un ou deux mois, tandis que d'autres sont toujours en détention, sans que leurs familles soient informées de leur sort ou de l'endroit où ils se trouvent.

Notre bureau a cherché à entrer en contact avec des personnes détenues après avoir échoué lors du processus de filtration et avec d'autres qui auraient passé la procédure avec succès mais qui ont néanmoins été détenues et envoyées dans un centre pour personnes évacuées à Bezimenne, dans la région de Donetsk, près de la frontière avec la Fédération de Russie. Le HCDH n'a pas été autorisé à rencontrer ces personnes et craint qu'elles ne soient soumises à des actes de torture ou à des mauvais traitements pendant leur détention au secret.

Les déplacements forcés font courir de grands risques aux civils. Ils ont non seulement de graves répercussions sur leur vie, leur dignité et leur santé, mais ils ont aussi des conséquences négatives pour leurs droits économiques et sociaux. Depuis le 24 février, nous avons constaté une détérioration significative de l'accès à un logement adéquat, à la sécurité sociale et aux moyens de subsistance pour les personnes déplacées, en particulier pour les personnes et les groupes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes handicapées, les Roms et les personnes âgées. Beaucoup d'entre elles vivent pendant de longues périodes dans des conditions dégradées dans des abris temporaires mal équipés.

Nous sommes également préoccupés par le fait que la détérioration de la situation économique, les déplacements massifs et la destruction des liens sociaux ont accru les risques de violence sexuelle et de traite, en particulier pour les femmes et les filles, qui constituent la grande majorité des réfugiés.

Le HCDH surveille de près la situation en Ukraine et dans la région, en accordant une attention particulière aux groupes en situation de vulnérabilité et plus exposés aux violations des droits de l'homme, notamment à la traite. Les risques de traite peuvent également apparaître à un stade ultérieur, lorsque les personnes auront épuisé leurs économies ou lorsque les États réduiront la portée de leur protection ou de leur assistance sociale. Les États d'accueil doivent mettre en place des mesures systématiques de protection et de sécurité, telles que des mesures d'atténuation des risques de violence fondée sur le genre, avec des éléments de prévention, de signalement et de services pour les rescapés de la violence, y compris de la traite et d'autres formes d'exploitation.

Nous demandons instamment à la Fédération de Russie d'accorder au Haut-Commissariat et à d'autres observateurs internationaux indépendants un accès sans entrave et confidentiel à tous les lieux de détention sous son contrôle, notamment aux lieux où sont détenues les personnes ayant été soumises au processus de filtration. Nous appelons également la Fédération de Russie à permettre aux représentants des organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme internationales d'accéder sans entrave, en temps utile et en toute sécurité aux personnes originaires des zones de l'Ukraine touchées par le conflit qui se trouvent actuellement en Fédération de Russie ou dans les territoires ukrainiens occupés par la Fédération de Russie.

Enfin, nous exhortons la communauté internationale à continuer de soutenir les citoyens et les habitants de l'Ukraine qui ont dû fuir leurs foyers.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> Brands Kehris de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Drik.

**M<sup>me</sup> Drik** (*parle en anglais*) : Depuis six mois que dure l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, le Centre pour les libertés civiles, en collaboration avec ses partenaires de l'initiative « Un tribunal pour Poutine », lancée par une coalition d'organisations non gouvernementales ukrainiennes de défense des droits de l'homme, a recensé plus de 17 000 crimes internationaux potentiels commis par l'armée russe en

Ukraine. À la fin août, la base de données de l'initiative contenait des informations relatives à une trentaine de types de crimes, dont les attaques directes contre des biens de caractère civil et les dégâts qu'ils ont subis ; les morts et les blessés causés par des bombardements ; l'utilisation d'armes causant des maux superflus ; les dégâts causés à des bâtiments consacrés à la religion, à l'enseignement, aux arts et aux sciences ; les disparitions forcées de personnes ; le pillage de villes ou de lieux occupés ; les meurtres ; l'assassinat intentionnel de civils ; les détentions illégales ; et la privation de liberté des civils.

Ce dernier crime est souvent commis durant le processus dit de filtration, qui comprend des pratiques illégales que la Russie applique dans les territoires ukrainiens occupés depuis huit ans, comme l'ont révélé les activités de surveillance du Centre pour les libertés civiles. En gros, la Russie a étendu son expérience et ses pratiques aux autres territoires ukrainiens temporairement occupés depuis l'invasion à grande échelle lancée en février. Pour donner aux membres un aperçu de ce à quoi ressemble ce processus pour les Ukrainiens aujourd'hui, je vais conter les histoires de personnes qui ont été soumises à des procédures de filtration et ont eu le courage de partager leurs expériences. Certains de leurs noms ont été changés pour des raisons de sécurité.

M. Yakov a témoigné qu'il avait été interrogé par des officiers du renseignement militaire russe et par des forces sous contrôle russe dans la région de Donetsk occupée. Lorsqu'ils ont découvert que sa femme donnait de l'argent à l'armée ukrainienne, ils l'ont traitée de fasciste et de nazie et ils ont tenté de leur enlever leur enfant, soi-disant pour le rééduquer, comme ils le font souvent avec les enfants de parents détenus par la Russie dans les territoires occupés. Ces parents désespérés ont décidé qu'ils préféreraient mettre fin à leurs jours que d'abandonner leur enfant. Cependant, les Russes se sont pris d'intérêt pour les compétences professionnelles de Yakov. Ils ont poursuivi son interrogatoire en lui posant des questions sur les défenseurs de Marioupol et le bataillon Azov. M. Yakov n'ayant rien à dire, parce qu'il n'était pas membre de l'armée ukrainienne, ils l'ont passé à tabac et l'ont frappé à plusieurs reprises dans le bas-ventre. Ils ont ensuite posé des électrodes sur son cou. Lorsque M. Yakov a repris conscience après les chocs électriques, il a commencé à tousser. Il s'est rendu compte que tous ses plombages étaient tombés pendant qu'on le torturait.

Alors qu'il était allongé à terre, il a remarqué des tâches marron. C'était du sang, mais pas le sien. C'était le sang de ceux qui étaient passés avant lui. Les Russes l'ont alors attrapé et ont pointé du doigt une bûche se trouvant à proximité, à laquelle des menottes étaient attachées. Elle était également couverte de sang et de débris blancs qui ressemblaient à des fragments d'os. Il n'a dû son salut qu'à l'arrivée d'officiers militaires russes qui voulaient qu'il travaille pour eux à Marioupol. Néanmoins, M. Yakov a demandé s'il pouvait emmener sa famille en Russie sous prétexte que son enfant avait besoin de soins médicaux. Sa famille est par la suite parvenue à s'enfuir en Europe.

Une autre histoire est celle d'un étudiant de 21 ans originaire de Marioupol, Taras Tselenchenko, qui utilise son vrai nom parce qu'il n'a plus rien à perdre. Son père a été abattu par des soldats russes. Sa ville natale a été détruite et, après s'être cachés dans une cave pendant des semaines, lui et sa grand-mère âgée de 80 ans et atteinte d'un cancer ont été emmenés puis soumis à deux reprises à une procédure de filtration, d'abord à Donetsk puis à la frontière russe. Là-bas, on a pris ses empreintes digitales, on l'a photographié, interrogé et soumis à des pressions psychologiques lors d'un interrogatoire mené par un ancien membre de l'armée ukrainienne, accompagné d'un Russe en civil qui tenait une batte de baseball. On lui a également demandé de rendre son passeport ukrainien, mais il a refusé et l'a gardé. Quatre jours plus tard, dès qu'il a pu, il a quitté la Russie et s'est rendu en Allemagne via la Géorgie et la Turquie.

Autre histoire, celle d'une musicienne de 17 ans nommée Marya Vychenko, dont toute la famille a subi une procédure tout aussi humiliante dans un camp de filtration à Mangush. La seule différence est qu'elle a également été victime de harcèlement sexuel durant son interrogatoire mais qu'elle a échappé à la violence parce que les soldats russes ne la trouvaient pas assez jolie. « Peut-être que la prochaine sera plus jolie », lui ont-ils dit. Pendant ce temps, son père a dû passer par tous les stades de cette procédure humiliante uniquement parce qu'il avait effacé les données de son téléphone avant la filtration, ce que les Russes n'ont pas apprécié. Ceux qui ne vont pas au bout de la procédure de filtration peuvent être détenus dans les camps de filtration pendant des mois. De là, ils peuvent être envoyés dans des centres de détention ou des prisons dans les territoires occupés ou en Russie. Nous pouvons imaginer ce qu'ils y vivent d'après les témoignages de survivants, tels que Vadym Buriak, âgé de 16 ans, qui a été détenu alors qu'il tentait de quitter Melitopol et que l'on a gardé trois mois. Il a dû

vivre dans une cellule de prison qui n'avait même pas de toilettes en état de marche. Presque quotidiennement, il entendait et voyait des prisonniers de guerre ukrainiens se faire torturer et on le forçait ensuite à laver le sang dans les chambres de torture.

Et il s'agit là de personnes qui sont parvenues à s'échapper, alors qu'un grand nombre ont connu le même sort qu'Ivan Kozlov, originaire de Kherson. Selon les informations dont nous disposons, il a été détenu durant la procédure de filtration en Crimée, et il est gardé dans des centres de détention à Sébastopol et Simferopol depuis avril. Durant tout ce temps, ses proches n'ont eu aucune possibilité de lui parler, de s'enquérir de son état ou de le contacter de quelque manière que ce soit. Certains otages civils sont torturés pour leur faire admettre qu'ils ont des liens avec l'armée ukrainienne, comme le montre le témoignage d'un survivant nommé Aleksei Dubrovskiy, qui a été pris en otage le 25 mars dans la région de Zaporijia et détenu à plusieurs endroits, dont l'aéroport de Melitopol, une cabane, un poste de police à Melitopol et un centre de détention à Koursk, en Russie. Lui et d'autres otages ont reçu des coups de poing et des coups de pied, ils ont été torturés par des chocs électriques et forcés de ramper par terre, et ils n'ont reçu aucune aide médicale. Il a témoigné que certaines tortures avaient pour but de forcer les civils à admettre qu'ils étaient liés à l'armée ukrainienne, comme si la Russie avait besoin de préparer ces otages comme monnaie d'échange. Il n'est pas rare d'entendre, dans les témoignages de ceux qui sont passés par les camps de filtration, que ceux qui ne sont pas allés au bout du processus ont été tués. Comme le montrent des images satellites publiées récemment, des charniers se trouvent près de certains camps de filtration, ce qui pourrait signifier que certains détenus ont été tués ou torturés à mort.

Toutes les personnes qui passent par cette procédure dite de filtration sont en fait des otages civils, humiliés et gardés dans des conditions inhumaines, privés d'accès aux produits sanitaires de base, à l'alimentation, à l'eau et aux soins médicaux alors qu'ils sont torturés et témoins des tortures infligées à d'autres. Ces personnes n'ont aucun statut juridique parce que, selon le droit international, elles ne devraient même pas être détenues en Russie. Et c'est sans parler de tous les otages civils que les Russes et les groupes contrôlés par les Russes dans les territoires occupés détiennent illégalement. Un grand nombre d'entre eux ont été enlevés et arrachés à leurs foyers. Ils disparaissent tout simplement des territoires occupés, jusqu'à ce que nous découvriions

qu'ils sont détenus dans un des nombreux centres de détention qui se trouvent dans les territoires occupés, ou en Russie ou au Bélarus.

Ce ne sont pas là des cas rares ou isolés. À lui seul, le Centre pour les libertés civiles, une seule organisation de défense des droits de l'homme, a déjà reçu des informations concernant au moins 600 cas de cette nature, souvent de la part de proches des Ukrainiens détenus. Ces activités sont systématiques, planifiées et organisées. En outre, sur la base des informations recueillies par le Centre pour les libertés civiles au cours des huit dernières années, les procédures de filtration n'ont pas commencé au moment de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine en février. La Russie les conduit dans les territoires occupés depuis sa première invasion militaire de l'Ukraine en 2014. Elle a ensuite étendu cette expérience à tous les territoires temporairement occupés d'Ukraine. L'on estime qu'actuellement, des dizaines de milliers d'Ukrainiens, jusqu'à 100 000, sont détenus dans des camps de filtration ou dans des centres de détention dans les zones occupées par la Russie ou en Russie même. Cela a donné lieu à un système organisé et ramifié d'installations, qui a été largement évoqué dans un rapport récent de l'Observatoire des conflits, qui, dans de nombreux cas, coïncide avec les données que nous possédons.

En fait, la Russie a établi une zone de non-droit totale dans les territoires occupés et, en organisant de faux référendums et en proclamant l'indépendance de ces territoires, le Gouvernement tente de se décharger de la responsabilité des atrocités monstrueuses qui y sont commises. Les centres que j'ai visités n'ont jamais été indépendants. Ils sont occupés par la Russie, qui, en tant que Puissance occupante, a l'entière responsabilité de respecter les dispositions du droit international dans ces territoires. Mais au lieu de cela, l'armée russe, sous la direction politique et militaire de la Russie, méprise le droit international ou le déforme complètement pour les besoins de sa propagande. En fait, elle fait ce qu'elle veut. L'Ukraine n'est même pas le premier pays que la Russie a envahi au cours des 30 dernières années, mais la Russie n'a jamais eu de comptes à rendre.

C'est pourquoi il faut arrêter la Russie et traduire ses criminels de guerre en justice. Sinon, ces atrocités se poursuivront, des centaines de milliers de civils innocents continueront à souffrir et la Russie continuera à faire ce qu'elle veut et à envahir des pays quand elle le souhaite. Si on ne l'arrête pas, qui sait quel sera le prochain pays qu'elle viendra libérer ? C'est pourquoi

nous demandons instamment au Conseil de créer des mécanismes efficaces permettant de contrôler le respect par la Russie des normes du droit international, afin de garantir qu'elle mette un terme à la détention illégale des citoyens ukrainiens qui n'ont pas passé le test de ce que l'on appelle la filtration ; qu'elle mette fin à ses pratiques de torture, de violence physique, de menaces et d'humiliation ; qu'elle fournisse des informations complètes et détaillées sur l'endroit où se trouvent les détenus et sur leur état de santé à la demande de leurs proches et des représentants officiels de l'État ukrainien ; et qu'elle offre une protection juridique en cas d'accusations officielles contre ces personnes, y compris un accès à des avocats, à des observateurs internationaux et, le cas échéant, aux pays parrains. Surtout, le Conseil doit promouvoir la mise en place des mécanismes de responsabilisation qui sont nécessaires pour traduire en justice la Russie et les criminels de guerre russes.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> Drik de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Hoxha** (Albanie) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> DiCarlo, M<sup>me</sup> Brands Kehris et M<sup>me</sup> Drik pour leurs informations perspicaces et utiles, mais aussi très troublantes.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

L'on pourrait penser qu'il n'y a pratiquement aucun aspect significatif de la guerre que la Russie mène par choix en Ukraine dont nous n'ayons pas discuté au Conseil au cours des six derniers mois. Mais le sujet d'aujourd'hui en est un. Depuis le début de l'agression, de fortes inquiétudes sont exprimées, y compris par certains d'entre nous, et à juste titre, au sujet des déportations, interrogatoires et détentions présumés de civils ukrainiens par les forces russes et les forces affiliées à la Russie, autant de politiques et d'agissements qui sont contraires au droit international humanitaire. Nos préoccupations ne sont plus des allégations. Ce sont des faits qui ont été soigneusement et minutieusement confirmés par des institutions internationales, des organismes indépendants, des groupes de défense des droits humains et des médias professionnels, sur la base d'informations précises provenant d'entretiens avec des personnes qui ont été déportées et interrogées, ainsi que de ressources supplémentaires et concordantes, notamment des rapports de services de renseignement,

des publications vérifiées sur les médias sociaux et des images satellites. Tout le confirme, et la conclusion est incontestable et ahurissante. La Russie est en train de modifier la composition démographique de l'Ukraine. Pour le dire autrement, c'est de l'ingénierie sociale.

Malgré les appels et les demandes, aucun organisme indépendant n'a été autorisé à inspecter les camps de filtration qui, selon nous, constituent un archipel d'illegalité et de processus déshumanisants, des trous noirs où les Ukrainiens subissent des violations de leurs droits fondamentaux et sont soumis à des actes de torture et à des tests de loyauté. Les personnes qui sont passées par ces camps ont fait état d'humiliations, d'agressions verbales et de tortures physiques allant de la fouille corporelle aux chocs électriques, en passant par des simulacres d'exécution, sur lesquels M<sup>me</sup> Drik a fourni des détails qui font froid dans le dos.

Selon un rapport récemment publié par Human Rights Watch, des responsables russes ou affiliés à la Russie ont transféré de force des civils ukrainiens vers des régions de l'Ukraine occupées temporairement par la Russie ou vers la Fédération de Russie, y compris vers des zones très reculées. M<sup>me</sup> Brands Kehris vient de confirmer que des transferts forcés d'adultes et d'enfants ont eu lieu. Au cours du processus dit de filtration, des données biométriques, notamment des empreintes digitales et des images faciales, ainsi que des effets personnels, ont été recueillis. Des personnes ont été interrogées tant sur leurs liens avec les forces armées que sur leurs opinions politiques. Tout signe indiquant que quelqu'un est lié au Gouvernement ukrainien vaut acte d'accusation aux conséquences désastreuses. Le rapport indique que les personnes qui n'ont pas passé le processus de filtration ont été placées en détention et que nous ne savons pas ce qu'il est advenu de certaines d'entre elles. Il y a de sérieuses raisons de craindre que leur vie soit en danger, si elles sont encore en vie.

En outre, en juillet, une mission d'experts établie par le Mécanisme de Moscou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour enquêter sur les violations présumées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises par les forces russes en Ukraine depuis le 24 février a constaté la mise en place et l'utilisation de centres dits de filtration. Par ailleurs, sur la base de l'analyse d'images satellites, le laboratoire de recherche humanitaire de l'Université de Yale a recensé, rien que dans la région de Donetsk, 21 sites affiliés à des opérations de filtration. Il ne s'agit pas de simples points

de contrôle, mais de prisons de fortune, qui marquent une nouvelle étape de la guerre cruelle menée par la Russie en Ukraine.

Quiconque a étudié un peu l'histoire ne peut manquer de remarquer que les camps de filtration sont ancrés dans l'histoire soviétique et russe, de la Seconde Guerre mondiale aux guerres de Tchétchénie des années 90. La journaliste d'investigation russe de renommée mondiale, Anna Politkovskaya, avait recueilli le témoignage de milliers de civils tchétchènes détenus dans des centres similaires, révélant des méthodes d'interrogatoire violentes, des actes de torture et des violations des droits de l'homme. Bien que des décennies les séparent, les politiques et les objectifs restent les mêmes : déterminer quels sont les civils qui, selon eux, peuvent s'assimiler à la culture et au régime russes et punir ou éliminer ceux qui ne le feront pas. Tout est noir ou blanc. Si des individus prêtent allégeance à l'occupant, ils sont libres ; sinon, ils seront détenus et pourraient disparaître. C'est ce qui arrive à d'innombrables civils ukrainiens. Selon des estimations crédibles, environ 1,5 million de personnes sont passées par ces camps de filtration. En juin, l'OSCE a estimé que ce chiffre était encore plus élevé, évoquant jusqu'à 1,7 million d'Ukrainiens, et cela n'a pas cessé depuis. Mais la question principale concerne les personnes qui restent introuvables.

La situation des enfants est un point noir terrifiant dans ce sombre tableau. Les défenseuses et défenseurs des droits humains pensent que les Russes ont séparé les enfants ukrainiens de leurs parents dans les camps de filtration et placé les orphelins ukrainiens dans des familles russes. Quand ils ne tuent pas les enfants, et des centaines d'entre eux ont déjà été tués, ils les déracinent tout simplement et les déportent en Russie. Je demande aux membres du Conseil d'imaginer une seule seconde la détresse indicible de Tatiana Tolstokorova, qui a reconnu Nastya, sa petite-fille de 3 ans portée disparue, en train d'être accueillie par des parents d'adoption en Russie, dans une vidéo postée le 14 juillet sur VKontakte, l'équivalent de Facebook en Russie. Cela semble être devenu le cauchemar de dizaines de milliers de mères ukrainiennes. Selon certaines informations, les adultes russes qui accueillent des orphelins ukrainiens en Russie reçoivent une allocation quatre fois supérieure au salaire minimum.

Le droit international est sans appel. Le transfert forcé de civils est interdit en vertu du droit international humanitaire, du droit de la guerre et de la quatrième

Convention de Genève, et il peut être poursuivi comme un crime de guerre et un crime contre l'humanité. La Fédération de Russie est un État partie à tous ces instruments, et elle les viole à sa guise, comme elle le fait pour tout le reste d'ailleurs. Nous appelons les organisations internationales et les organismes indépendants et encourageons les autorités ukrainiennes à recueillir toutes les informations disponibles susceptibles d'être utilisées dans le cadre du processus d'attribution des responsabilités. Les violations du droit international ne resteront pas impunies, et les crimes commis en Ukraine hanteront leurs auteurs jusqu'à leur dernier souffle.

Beaucoup d'informations ont été révélées au grand jour concernant les politiques illégales menées par la Russie en Ukraine, mais ce que nous savons pourrait bien n'être que la partie visible de l'iceberg. Il y a certainement beaucoup de choses que nous ignorons, et c'est là le plus gros problème et ce qui nous préoccupe le plus. C'est pourquoi, si elle n'a rien à cacher, comme elle le prétend, la Russie devrait permettre aux organismes des Nations Unies, en premier lieu le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, mais aussi d'autres acteurs humanitaires internationaux, d'accéder immédiatement et sans restriction aux centres dits de filtration et aux zones de déportation et de relocalisation forcées en Russie où les civils ukrainiens sont filtrés, interrogés, humiliés, privés de leurs droits et détenus illégalement. La Russie va-t-elle le faire ?

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Brands Kehris de leurs exposés. Je remercie aussi vivement M<sup>me</sup> Drik de nous avoir brossé un tableau réaliste et crédible de la situation du point de vue de la société civile.

Je voudrais que nous imaginions un instant que nous sommes des parents à Marioupol. Vous et votre conjoint êtes jeunes et en bonne santé. Vous avez un fils de 10 ans et une fille de 2 ans. Vous êtes heureux. Vous n'êtes pas très engagé dans la vie politique, mais vous aimez votre vie en Ukraine. Et soudain, la Russie envahit votre pays. Les forces russes bombardent vos écoles et vos hôpitaux. Elles détruisent votre ville pacifique. Pourtant, vous faites de votre mieux pour garder votre famille en sécurité. Vous vous réfugiez dans des abris. Vous essayez de survivre. Un beau jour, alors que vous et votre famille êtes à la recherche de nourriture, vous êtes arrêtés dans la rue par les forces russes. Vous êtes escortés contre votre gré jusqu'à un centre de filtration.

Vous êtes terrifié à l'idée de ce qui va suivre, car votre grand-mère vous a raconté des histoires de ses amis et voisins disparus en Union soviétique, et elle vous a même parlé de ce que la Russie a fait subir à ses propres citoyens pendant la guerre en Tchétchénie.

Vous êtes séparé de votre conjoint et de vos enfants. Vos données biométriques sont enregistrées. Votre permis de conduire et votre passeport ukrainiens sont confisqués. Votre téléphone portable fait l'objet d'une inspection, pour y rechercher des messages anti-russes. On vous retire vos vêtements. Vous êtes interrogé. Vous êtes roué de coups. Vous entendez des coups de feu et des cris provenant des pièces voisines. D'autres personnes jugées plus menaçantes sont torturées et tuées. Puisque vous êtes en âge de vous battre, on vous demande de combattre pour la Russie. Quand vous refusez, on vous donne un passeport russe et on vous envoie au fin fond de la Russie contre votre volonté, loin de votre famille et sans aucun moyen de communiquer avec les personnes que vous connaissez ou aimez. Vous avez fait l'objet d'une filtration.

Tel est le tableau dépeint par de nombreuses informations crédibles provenant de sources diverses sur les opérations de filtration menées par la Russie en Ukraine. Nous disposons désormais de témoignages de victimes et de rapports de plus en plus détaillés émanant de groupes tels que Human Rights Watch, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le laboratoire de recherche humanitaire de l'école de santé publique de Yale. De surcroît, les membres du Conseil ont entendu aujourd'hui deux intervenantes qui ont nous ont communiqué les mêmes informations. Même l'agence de presse russe TASS, gérée par l'État, a fait état des nombreux Ukrainiens qui ont été transférés en Russie.

Dans ces camps de filtration, les autorités russes ou leurs supplétifs fouillent, interrogent, répriment et, parfois, torturent des individus. Ces horreurs ne se limitent toutefois pas aux centres qui ont été mis en place. La filtration peut aussi intervenir à des points de contrôle, lors de contrôles routiers de routine ou dans la rue. Dans un entretien accordé à Human Rights Watch, un homme originaire de Marioupol a déclaré que lui et des dizaines d'habitants de la ville avaient été contraints de rester dans une école dans des conditions insalubres, et ce avant même d'être soumis au processus de filtration. Beaucoup sont tombés malades. Il a déclaré qu'ils avaient l'impression d'être des otages. Ces opérations visent à identifier les personnes qui, selon

la Russie, ne respectent pas suffisamment ses ordres ou échappent à son contrôle. En outre, de plus en plus d'éléments de preuve crédibles montrent que les personnes jugées comme représentant une menace pour le régime russe, en raison de leurs tendances pro-ukrainiennes, disparaissent ou sont placées en détention. Un témoin oculaire a déclaré avoir entendu un soldat russe dire « J'ai tiré sur au moins 10 personnes » qui n'avaient pas réussi à passer cette procédure de filtration. Selon des estimations provenant de diverses sources, dont le Gouvernement russe, les autorités russes ont interrogé, détenu et déporté de force vers la Russie entre 900 000 et 1,6 million de citoyens ukrainiens, souvent dans des régions isolées de l'Extrême-Orient.

Je veux être claire. Les États-Unis ont des informations selon lesquelles des responsables du Gouvernement russe supervisent et coordonnent ces opérations de filtration. Nous savons également qu'ils fournissent des listes d'Ukrainiens visés et reçoivent des informations sur la portée et l'état d'avancement de ces opérations. Le terme « filtré » ne rend pas compte de l'horreur et de la perversité de ces politiques préméditées. Il suffit de voir comment la Russie traite les enfants ukrainiens. Selon les estimations, des milliers d'enfants ont fait l'objet d'une filtration, certains ayant été séparés de leur famille et retirés des orphelinats avant d'être proposés à l'adoption en Russie. Les États-Unis disposent d'informations selon lesquelles, rien qu'en juillet, plus de 1 800 enfants ont été transférés des zones contrôlées par la Russie en Ukraine vers la Russie. Bien évidemment, je n'ai pas besoin de rappeler au Conseil de sécurité que le transfert forcé ou la déportation forcés de personnes protégées de territoires occupés vers le territoire de l'occupant constitue une violation grave de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles et un crime de guerre.

Nous devons prendre un moment pour réfléchir au sort des personnes qui échouent lors de cette procédure de filtration. Il apparaît chaque jour plus clairement que des milliers d'Ukrainiens considérés comme une menace en raison de leur affiliation potentielle à l'armée ukrainienne, aux forces de défense territoriale, aux médias, au Gouvernement ou à des groupes de la société civile seraient détenus ou disparaîtraient tout simplement.

Pourquoi la Russie agit-elle de la sorte ? Pourquoi confisque-t-elle les documents d'identité ukrainiens ? Pourquoi force-t-elle les Ukrainiens à remplir des demandes de passeport russe ? Pourquoi intimide-t-elle les habitants et déporte-t-elle toute personne jugée

comme représentant une menace ? Pourquoi recense-t-elle systématiquement les Ukrainiens qui passent par le système ? Pourquoi la Russie nomme-t-elle des responsables dans les zones occupées, impose-t-elle son programme éducatif dans les écoles et tente-t-elle d'inciter les citoyens ukrainiens à demander un passeport russe ? Pourquoi les forces russes et leurs suppléants font-ils tout leur possible pour effacer la mémoire vivante de l'Ukraine ?

La raison est simple : la Russie prépare une tentative d'annexion. Son objectif est de changer les mentalités par la force. La Russie entend ainsi donner un vernis de légitimité à son occupation et à son éventuelle annexion d'une partie encore plus grande du territoire ukrainien. Cette tentative de créer des faits accomplis sur le terrain prépare la voie à l'organisation de pseudo-référendums. Cela fait partie du stratagème employé par la Russie en Ukraine, contre lequel nous avons mis en garde les membres du Conseil dès le début de la guerre. Ces référendums seront une tentative de créer un faux-semblant de légalité et de soutien public afin que la Russie croie qu'elle peut annexer Kherson, Zaporijia et d'autres régions de l'Ukraine. Bien sûr, nous ne reconnaitrons jamais le moindre effort de la Russie pour modifier les frontières de l'Ukraine par la force. Nous devons demander des comptes aux auteurs de ces atrocités. Nous devons réagir en tant que communauté internationale qui respecte encore la Charte des Nations Unies. Nous savons ce que la Russie dira de tout cela. Elle niera, niera et niera encore, mais il existe un moyen simple de savoir la vérité. Il faut que l'ONU entre en scène. Il faut des observateurs indépendants. Il faut ouvrir la porte aux organisations non gouvernementales. Il faut que les acteurs humanitaires aient accès au terrain. Il faut que le monde voie ce qui se passe.

En tant que membres du Conseil de sécurité, nous sommes ici pour promouvoir la paix et la sécurité internationales et défendre la Charte. Au minimum, j'espère que chacune et chacun d'entre nous ici présents admet que, comme nous l'avons entendu aujourd'hui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires doivent avoir accès dès que possible à toutes les personnes soumises à la filtration afin que nous puissions nous assurer qu'elles vont bien. Tant que la Russie n'aura pas permis cet accès, nous devons nous fier aux preuves que nous accumulons et au courageux témoignage des personnes rescapées. Le tableau qu'elles dressent, en plus des signalements qui se multiplient, fait froid dans le dos.

Un jour viendra où nous serons réunis au Conseil pour condamner les tentatives de la Fédération de Russie d'annexer encore d'autres parties du territoire de l'Ukraine. Je demande aux membres de se rappeler alors ce qu'ils ont entendu ici aujourd'hui. Personne, et je répète, personne ne pourra dire que nous n'avions pas été prévenus.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins aux deux orateurs qui m'ont précédée pour remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, la Sous-Secrétaire générale Kehris et M<sup>me</sup> Oleksandra Drik de leurs exposés.

Comme nous l'avons dit, nous sommes réunis aujourd'hui pour nous pencher sur les preuves qui se font jour de possibles nouvelles violations du droit international par la Russie. Nous sommes préoccupés par les rapports de l'ONU, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'organisations de la société civile qui établissent que la Russie arrête, filtre et déporte des hommes, des femmes et des enfants ukrainiens, non sans rappeler de façon glaçante un certain pan de l'histoire européenne.

Comme nous l'avons entendu, au cours de la filtration, les civils subiraient des interrogatoires, des fouilles corporelles, des mises à nu, des collectes de renseignements invasives, des mauvais traitements et des pratiques relevant de la torture. Ceux qui sont jugés les plus menaçants seraient détenus indéfiniment dans des installations carcérales, tandis que d'autres, y compris des enfants non accompagnés, seraient déportés de force en Russie. Certains disparaissent tout simplement. Nous appelons donc la Fédération de Russie à assurer à l'ONU et aux autres organisations internationales compétentes un accès immédiat, total et sans entrave aux personnes retenues dans des camps de filtration et des centres de détention et demandons que les signalements donnent lieu à des enquêtes complètes pour que les responsables aient à répondre de leurs actes. Nous redoutons également que la Russie puisse utiliser les déportations et déplacements forcés dans le but de modifier par la force la composition démographique de certaines parties de l'Ukraine. Que faut-il alors penser de la guerre de la Russie ?

Premièrement, cela nous en apprend sur les méthodes de la Russie et son mépris pour les règles que nous avons fixées ensemble et que nous respectons ici à l'ONU, les règles collectives qui nous lient. La Russie agit comme si la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire ne s'appliquaient

pas elle. Deuxièmement, cela confirme qu'il s'agit de détruire non seulement la démocratie de l'Ukraine, mais aussi l'identité et la culture ukrainiennes. Sa prétendue dénazification sert de couverture à la Russie pour une « dé-ukrainisation » et une annexion. Enfin, cela confirme ce qui est on ne peut plus clair depuis six mois. L'armée russe n'est pas la bienvenue quand elle entre sur le territoire ukrainien. C'est une guerre de conquête, d'occupation et d'oppression, une guerre pour éliminer l'Ukraine.

Nous appelons donc une fois encore la Fédération de Russie à respecter pleinement ses obligations en vertu du droit international et à mettre fin à son invasion illégale de l'Ukraine.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : La crise ukrainienne qui se poursuit et la situation humanitaire qui se détériore font payer un lourd tribut aux citoyens ordinaires. Il est inquiétant que le conflit ne semble pas devoir finir alors qu'un long hiver approche. L'Ukraine et ses voisins se heurtent à des problèmes supplémentaires qui prennent d'énormes proportions. Nous devons donc intensifier notre action, redoubler d'efforts pour ramener la paix et faire tout notre possible afin d'empêcher une nouvelle dégradation de la situation humanitaire.

Par principe, les civils et les infrastructures civiles ne devraient en aucun cas être visés durant un conflit. La protection des civils doit primer. Il faut que les parties concernées se conforment strictement au droit international humanitaire, protègent les droits et intérêts légitimes des réfugiés et des déplacés, en particulier les femmes et les enfants, appuient le travail des organismes humanitaires internationaux et facilitent les opérations de secours et l'évacuation du personnel. La Chine félicite les pays voisins de l'Ukraine qui fournissent un logement, une aide humanitaire et des services sociaux à des millions de réfugiés. La communauté internationale doit continuer de tendre la main à l'Ukraine et à ses voisins, atténuer la pression exercée sur les capacités de secours, apporter de l'espoir à davantage de personnes dans le besoin et créer les conditions nécessaires pour leur retour volontaire.

La santé et le bien-être de centaines de millions de personnes en Ukraine et dans toute la région dépendent de la sûreté et de la sécurité de la centrale nucléaire de Zaporijia, et les accidents doivent être évités. Nous appelons les parties concernées à appliquer sérieusement les sept piliers de la sûreté et de la sécurité nucléaires proposés par le Directeur général Grossi de

l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et à s'abstenir de toute action susceptible de mettre en péril la sûreté et la sécurité nucléaires. Nous nous félicitons de l'inspection sur site effectuée la semaine dernière par l'AIEA à la centrale nucléaire de Zaporijia et nous accueillons avec satisfaction le fait que les experts de l'Agence sont restés sur place. Nous encourageons l'Agence à maintenir ses échanges avec toutes les parties sur les questions pertinentes.

La situation humanitaire en Ukraine a toujours été chère à notre cœur. Par conséquent, la Chine a proposé une initiative en six points pour empêcher une crise humanitaire à grande échelle en Ukraine, ainsi qu'une initiative de coopération sur la sécurité alimentaire mondiale. Nous encourageons la Russie et l'Ukraine à maintenir leur communication et leur coopération sur les questions humanitaires et nous sommes favorables à ce que l'ONU et les organismes humanitaires internationaux viennent en aide à l'Ukraine et aux pays voisins, en respectant les principes de neutralité, d'impartialité et de non-politisation.

Nous avons également demandé et encouragé le retour des produits alimentaires et des engrais ukrainiens et russes sur le marché international. Le Gouvernement chinois a fourni trois lots de fournitures humanitaires à l'Ukraine, une action concrète qui a apporté une aide indispensable aux Ukrainiens pris au piège du conflit. Nous espérons que ces articles, notamment du lait maternisé, des couettes et des bâches imperméables, aideront davantage de personnes à survivre à l'hiver qui approche.

L'histoire a montré à maintes reprises que les efforts diplomatiques, la négociation et la communication sont le seul moyen viable de régler les conflits et de mettre un terme aux crises. La Chine appelle une nouvelle fois toutes les parties concernées à continuer de dialoguer, à explorer la possibilité d'un règlement politique et à créer au plus tôt les conditions d'une cessation des hostilités afin de rétablir la paix et la stabilité. Toutes les parties doivent renoncer à leurs intérêts politiques personnels, s'abstenir d'attiser les tensions, de créer des divisions ou de provoquer des affrontements, et faire des efforts concrets pour régler la crise ukrainienne.

**M<sup>me</sup> Kamboj** (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance sur ce sujet important. Je remercie également les intervenantes de leurs exposés.

Nous sommes aujourd'hui témoins des conséquences dévastatrices des conflits sur les situations humanitaires dans le monde, que ce soit en Afghanistan, au Yémen, au Mali, au Soudan ou en Ukraine. Le rapport du Secrétaire général (S/2022/381) dresse un tableau consternant de la souffrance des civils : plus de 11 000 victimes civiles dans divers conflits en 2021, dont plus de 45 % rien que dans un pays voisin, l'Afghanistan. Plus de 140 millions de personnes souffrent de la faim causée par les conflits ; 84 millions sont déplacées de force, les femmes et les enfants constituant la grande majorité des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Il est inquiétant que les parties aux conflits armés semblent considérer la population et les infrastructures à caractère civil comme des cibles légitimes. Les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les minorités, ainsi que les infrastructures civiles indispensables, les hôpitaux et le patrimoine culturel irremplaçable, font partie des diverses victimes collatérales des attaques menées récemment dans des conflits armés.

Le Conseil de sécurité se souviendra que, depuis le début du conflit en Ukraine, l'Inde n'a cessé d'appeler à un arrêt immédiat des hostilités et de la violence. À l'avenir, nous continuerons de mettre l'accent sur le dialogue et la diplomatie, qui sont les seuls moyens d'avancer.

Il est regrettable que la situation en Ukraine n'ait pas connu de véritable amélioration depuis la dernière séance du Conseil sur le conflit en Ukraine et ses conséquences humanitaires (voir S/PV.9115). Tout comme les conséquences humanitaires, les conditions de sécurité restent préoccupantes. Les informations faisant état de meurtres de civils à Boutcha nous perturbent profondément.

Nous espérons vivement que la communauté internationale continuera de répondre positivement à l'appel à l'aide humanitaire. Nous appuyons les appels demandant des garanties de passage en toute sécurité, afin d'acheminer les fournitures humanitaires et médicales essentielles. L'Inde a récemment expédié en Ukraine son douzième lot d'aide humanitaire. Cette aide et cette assistance humanitaires s'inscrivent dans la démarche centrée sur l'être humain adoptée par le Gouvernement indien, un principe central de nos convictions et valeurs nationales, selon lequel le monde entier forme une seule famille. Je voudrais assurer au Conseil que l'Inde continuera de collaborer avec la communauté internationale et les pays partenaires afin d'atténuer les difficultés économiques résultant de ce conflit.

Les conséquences du conflit ukrainien ne se limitent pas seulement à l'Europe. Le conflit exacerbe notamment les inquiétudes concernant la sécurité alimentaire et l'approvisionnement suffisant en engrais et en carburant, en particulier dans les pays en développement. Nous devons tous bien mesurer l'importance de l'équité, du caractère abordable et de l'accessibilité de cet approvisionnement. L'Inde a été sollicitée par de nombreux pays pour fournir du blé et du sucre, et nous donnons suite à ces demandes. Rien qu'au cours des trois derniers mois, l'Inde a exporté plus de 1,8 million de tonnes de blé à destination de pays qui en avaient besoin, notamment l'Afghanistan, le Myanmar, le Soudan et le Yémen.

Je tiens à réaffirmer une fois de plus l'importance des principes directeurs de l'ONU en matière d'aide humanitaire : humanité, neutralité, impartialité et indépendance. Ces principes ne doivent jamais être politisés.

Nous continuons de souligner auprès de tous les États Membres que l'ordre mondial doit être ancré dans le droit international, la Charte des Nations Unies et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, la Sous-Secrétaire générale Ilze Brands Kehris et M<sup>me</sup> Oleksandra Drik.

Il y a deux semaines, six mois après le début du conflit, le Conseil de sécurité s'est réuni pour discuter de la situation en Ukraine (voir S/PV.9115). L'exposé que la Secrétaire générale adjointe DiCarlo nous a présenté à cette occasion dressait déjà un tableau sombre, avec des dizaines de milliers de morts non confirmés et des millions de réfugiés et de personnes déplacées. La situation humanitaire continue de se détériorer et la poursuite des hostilités pendant l'hiver pourrait avoir des conséquences désastreuses, touchant de manière disproportionnée les groupes vulnérables, les femmes et les enfants.

Certains signes pointent vers une intensification des hostilités dans diverses parties du territoire ukrainien, comme dans la région de Kherson, où les combats se sont multipliés. Cette tendance inquiétante s'accompagne de risques inconsidérés pour les zones densément peuplées et pour l'intégrité de la centrale nucléaire de Zaporijia. Il est encore plus décourageant que rien ne laisse entrevoir la perspective de négociations de paix.

Ces dernières semaines, nous avons entendu que les deux parties se préparaient à un conflit de longue durée, des troupes et des ressources supplémentaires ayant été mobilisées. Cette décision aura de graves répercussions sur la société et l'économie des deux parties, avec des conséquences imprévisibles sur les générations futures et une onde de choc qui se fera sentir partout dans le monde.

Nous avons à l'esprit les paroles de la Représentante permanente des Émirats arabes unis à la séance du 24 août : « Les séances du Conseil consacrées à l'Ukraine présentent un intérêt lorsqu'elles sont complétées par des mesures » (*S/PV.9115, p. 18*). Dans ce cas, la mesure devrait chercher à ouvrir une voie menant à une solution négociée qui mettra un terme aux souffrances de millions de personnes et éliminera les risques qui pèsent sur la sécurité alimentaire et énergétique dans d'autres pays, en particulier les pays en développement.

Le Brésil condamne fermement le recours à la force pour régler les différends entre États. Nous réitérons notre appel en faveur de la cessation immédiate des hostilités. Nous défendons l'intégrité territoriale de tous les États et préconisons de respecter les préoccupations de sécurité de toutes les parties.

Isoler l'une des parties et fermer la porte au dialogue ne permettra pas de régler ce conflit. Les accords sur les céréales et les engrais conclus à Istanbul en juillet et l'arrivée, la semaine dernière, des inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique à la centrale nucléaire de Zaporijia montrent que des négociations réalistes et pragmatiques et des concessions mutuelles sont le meilleur moyen de parvenir à la paix.

Le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies doit guider la conduite des États et la pratique du Conseil. Nous exhortons les parties à s'abstenir de tout acte pouvant intensifier les conflits, et à cesser les hostilités. Nous associons notre voix à celle des autres membres du Conseil demandant une solution politique et appelons les dirigeants des deux pays à donner la priorité au bien-être de leurs populations.

**M<sup>me</sup> Hackman** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et M<sup>me</sup> Ilze Brands Kehris, Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, de leurs exposés. Je remercie également la représentante de la société civile, M<sup>me</sup> Oleksandra Drik, de sa contribution aux débats du Conseil.

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février, et en l'espace de seulement six mois, on estime qu'au moins 14 millions de personnes ont été déplacées de force de leur lieu de résidence habituel. Près de 8 millions de personnes ont cherché refuge dans les pays voisins, tandis que quelque 7 millions d'autres ont été déplacées à l'intérieur du pays. Bien que certains Ukrainiens soient retournés en Ukraine, leur nombre est dérisoire par rapport à celui de ceux qui, chaque jour, sont contraints de quitter leur foyer. La situation, qui a été tristement décrite comme le déplacement de population le plus important et le plus rapide au monde depuis la Seconde Guerre mondiale, est alarmante et requiert une action internationale urgente et concertée en vue de mettre fin à la guerre, qui est la principale raison de ce déplacement massif de personnes depuis l'Ukraine.

Le Ghana est préoccupé par le fait que les femmes et les enfants sont les plus touchés par la guerre et représentent la majorité des personnes déplacées. Naturellement, beaucoup de ces femmes sont enceintes, ont des enfants ou souffrent d'une forme ou d'une autre de handicap ou de vulnérabilité. Le Conseil a également été informé lors de précédentes séances d'information des violations des droits de l'homme, notamment des violences sexuelles liées au conflit dont sont victimes les femmes et les enfants ukrainiens déplacés. Nous sommes attristés par le fait que de nombreux déplacés ne pourront jamais retourner chez eux et retrouver la vie qu'ils menaient auparavant en raison des dégâts considérables et de la destruction d'un certain nombre de villes et d'immeubles résidentiels en Ukraine.

Malgré ces sombres perspectives, nous prenons note avec satisfaction des mécanismes d'appui essentiels et de l'aide humanitaire fournis par l'ONU et les organismes humanitaires qui lui sont affiliés, ainsi que par les organisations de la société civile. Nous félicitons également les pays voisins de l'Ukraine qui ont continué d'accueillir des millions de personnes et de leur fournir l'aide dont elles ont besoin, en dépit de leurs propres circonstances et défis internes. Ces pays doivent bénéficier d'un appui supplémentaire, dans la mesure du possible, afin de renforcer leurs capacités d'intervention et de garantir une protection et une assistance adéquates aux personnes qui sont aujourd'hui devenues des réfugiés. Nous recommandons que l'aide humanitaire aux personnes déplacées comprenne des services de conseil et des services psychosociaux pour aider ceux qui ont été traumatisés par leur expérience de la guerre. Les enfants doivent également être protégés et leur intérêt supérieur doit primer en toutes circonstances.

Le Ghana condamne toutes les violations des droits humains contre des civils, y compris les cas signalés relatifs au processus de filtration et d'autres actes susceptibles de constituer des crimes de guerre. Les opérations de filtration sont inhumaines et constituent des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. À cet égard, nous demandons que des enquêtes approfondies, impartiales et indépendantes soient menées sur ces signalements et allégations d'abus pour établir les faits et la responsabilité des auteurs, et veiller à ce que justice soient rendue aux victimes. Les attaques contre des zones peuplées de civils et la destruction d'infrastructures civiles sont injustes et inacceptables et doivent cesser. Nous appelons les parties au conflit à s'acquitter des obligations que leur impose le droit international, le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

Je tiens à souligner que la cessation des hostilités est essentielle pour mettre fin aux déplacements de population et aux autres crises humanitaires en Ukraine. Cette guerre doit cesser immédiatement. Nous réitérons notre appel à la Fédération de Russie pour qu'elle retire immédiatement et sans condition ses forces de l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Le Ghana reste convaincu qu'il ne peut y avoir de solution militaire à cette guerre. À moins que les parties belligérantes dirigent leur attention et canalisent leurs ressources vers la table des négociations et des approches diplomatiques plutôt que vers le champ de bataille, les différentes crises provoquées par la guerre continueront de s'étendre et de menacer la paix et la sécurité mondiales. En réaffirmant l'appui indéfectible du Ghana à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de son peuple, je tiens à rappeler notre position par principe, selon laquelle nous ne reconnaissons aucune annexion unilatérale de territoire par la menace ou l'emploi de la force par un État contre un autre.

Enfin, nous demandons instamment aux membres du Conseil de donner la priorité aux intérêts des citoyens ukrainiens ordinaires alors que nous œuvrons à une solution rapide et globale qui puisse garantir la paix et la stabilité en Ukraine.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, la Sous-Secrétaire générale Brands Kehris, et la représentante de la société civile, M<sup>me</sup> Drik, de leurs exposés.

L'ampleur des conséquences humanitaires tragiques de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine ne fait aucun doute. L'invasion illégale par la Russie viole les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et les normes juridiques de l'ordre mondial. La Russie doit retirer ses troupes et la guerre doit cesser. Le nombre de victimes civiles est alarmant et inacceptable. Comme nous l'avons entendu, plus de 7 millions de personnes ont franchi la frontière pour fuir la guerre éprouvante menée par la Russie, et ont cherché refuge dans les pays voisins et ailleurs. Un nombre à peu près équivalent de personnes sont déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. Derrière ces chiffres, il y a de vraies personnes, des familles, des enfants et des personnes handicapées. Ils ont tous besoin de protection, de services de santé et d'éducation. Le rétablissement des liens familiaux est vital, et nous devons prévenir et combattre la traite des êtres humains et les autres abus dont sont victimes les personnes ayant un besoin urgent de protection et d'assistance. Toutes les parties ont l'obligation de protéger les civils et de sauvegarder et garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La guerre menée par la Russie dans des zones urbaines et peuplées ainsi que l'emploi d'armes explosives lourdes détruisent des maisons, des écoles et des hôpitaux. Nous devons appuyer les efforts de reconstruction de l'Ukraine afin que les millions de personnes déplacées de force puissent un jour retourner dans leurs foyers en Ukraine. Les acteurs humanitaires et du développement doivent participer à ces travaux importants.

Nous sommes vivement préoccupés par les informations faisant état du transfert forcé de civils vers la Russie et les territoires occupés par la Russie, et de l'existence de centres de filtration gérés par la Russie. Les informations selon lesquelles des civils seraient arbitrairement privés de leur liberté dans ces centres sont alarmantes. Selon des informations provenant de sources indépendantes toujours plus nombreuses, de graves violations des droits de l'homme et des abus auraient été commis contre des détenus civils et des prisonniers de guerre dans ces endroits. Les rapports soulignent qu'il importe que toutes les parties participent aux activités visant à identifier et à retrouver les personnes portées disparues. Les acteurs humanitaires concernés doivent pouvoir accéder sans entrave à tous les lieux de détention, conformément au droit international humanitaire. Nous nous félicitons des dernières informations fournies aujourd'hui par la Secrétaire générale adjointe DiCarlo sur la mission d'établissement

des faits mise en place par le Secrétaire général suite à l'incident du 29 juillet au centre de détention située près du village d'Olenivka. La mission doit pouvoir mener ses travaux importants.

Nous souhaitons également rappeler que toutes les mesures visant à modifier la composition démographique d'un territoire occupé sont interdites en vertu du droit international humanitaire et peuvent constituer des crimes de guerre. Nous exigeons une fois de plus que les civils soient protégés et que le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme soient pleinement respectés et appliqués. Les civils qui ont été transférés de force et qui souhaitent rentrer chez eux doivent être autorisés à le faire. Les acteurs humanitaires doivent se voir garantir l'accès aux nombreuses personnes dans le besoin, et ils doivent être protégés contre les attaques. La Norvège condamne les récentes attaques contre la base de la Croix-Rouge ukrainienne à Sloviansk.

La guerre de la Russie contre l'Ukraine a également des conséquences à l'échelle mondiale, puisqu'elle entraîne une flambée des prix des carburants et de l'énergie et une insécurité alimentaire croissante. Nous saluons les efforts inlassables que déploie le Secrétaire général pour promouvoir le dialogue et les négociations entre les parties. Le moyen le plus efficace d'atténuer les effets humanitaires dévastateurs de cette guerre est d'y mettre fin. La Russie a choisi de déclencher cette guerre, et elle peut aussi choisir d'y mettre un terme.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons pris note des informations communiquées par Rosemary DiCarlo et Ilze Brands Kehris. Nous avons également entendu de nouvelles affabulations émanant d'une propagandiste bien connue, Oleksandra Drik, ex-conseillère du Ministre ukrainien de la défense.

La présente séance, convoquée à la demande des États-Unis et de l'Albanie, a toutes les chances de franchir une nouvelle étape dans la campagne de désinformation lancée par l'Ukraine et ses soutiens occidentaux contre notre pays. La tactique de l'Occident, qui se livre à une guerre hybride contre la Russie en Ukraine, jusqu'à ce que le dernier Ukrainien tombe, est pour nous manifeste. Elle a pour but de diaboliser par tous les moyens possibles la Fédération de Russie et l'opération militaire spéciale qu'elle mène. Par ailleurs, nous ne connaissons que trop bien les méthodes perverses des propagandistes occidentaux. Il suffit de rappeler les mises en scène ou les provocations évidentes observées à Boutcha,

Kramatorsk, Kremenchoug et Marioupol, réfutées par des preuves de plus en plus nombreuses que l'Occident s'emploie à grands renforts d'énergie à dissimuler au grand public. Aujourd'hui, on nous reproche de nous livrer à de cruelles « procédures de filtration » que nous appliquerions aux citoyens ukrainiens. Je voudrais poser une question à notre collègue des États-Unis, et bien qu'elle ait déjà quitté la séance, je suppose que quelqu'un la lui transmettra : quel est le titre du film d'horreur dont elle nous a raconté l'intrigue aujourd'hui ? Nous n'avons pas vu ce film. S'agit-il d'un film produit par le ministère ukrainien de la propagande ? Quand sa sortie est-elle prévue ?

S'agissant de la prétendue « filtration », tout d'abord, nous ne sommes pas certains de comprendre précisément de quoi il s'agit, puisque le terme « filtration » lui-même n'est pas clairement défini en droit international humanitaire. S'il est ici question d'identifier, parmi les citoyens ukrainiens qui souhaitent partir en Russie, les militants des bataillons nationalistes ou les soldats des forces armées ukrainiennes impliqués dans des crimes contre la population civile, il s'agit d'une pratique tout à fait normale pour n'importe quelle armée dans le monde. Et personne n'est mieux placé pour nous parler de « procédures de filtration » que nos collègues américains, ceux-là mêmes qui ont demandé la tenue de la présente séance. Prenons, par exemple, le programme lancé par l'Administration précédente pour expulser vers le Mexique des dizaines de milliers de migrants qui avaient demandé l'asile aux États-Unis. Ces migrants ont été détenus dans des conditions inhumaines, privés de leurs droits à une représentation légale et à un procès équitable. Ce faisant, les autorités américaines ont bien souvent séparé des familles, envoyant les enfants et les parents dans des centres de détention différents. Plus de 2 500 cas de ce type ont été recensés.

Depuis de nombreuses années, des personnes sont détenues illégalement, sans jamais avoir été jugées, à la prison de Guantanamo, qui représente sans doute la souillure la plus sombre de la réputation déjà passablement entachée des États-Unis en matière de droits humains. À ce jour, personne n'a eu à répondre des tortures et mauvais traitements subis par les prisonniers dans les prisons secrètes de la Central Intelligence Agency, laquelle opérait également dans des pays européens dans les années 2000. Je voudrais à nouveau interroger mon ou mes collègues de la délégation des États-Unis, juste par curiosité : les États-Unis ont-ils accordé un accès aux organismes de défense des droits humains du système des Nations Unies ? Des représentants, par

exemple du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ont-ils rendu visite aux détenus de Guantanamo Bay ?

Cela rend d'autant plus cyniques les tentatives des instigateurs de ce débat de se servir des préoccupations relatives aux droits humains pour amener le public peu informé à croire à l'existence de terribles camps dans lesquels de pacifiques citoyens ukrainiens seraient torturés et emmenés de force en Russie par la tromperie ou la coercition. Les personnes qui encouragent de telles diffamations le font tout simplement au mépris des faits et en dépit du bon sens. Leurs allégations sont démenties par des statistiques élémentaires, y compris celles provenant de sources internationales. La Fédération de Russie est reconnue comme le pays qui a accueilli le plus de réfugiés ukrainiens. Au total, plus de 3,7 millions de personnes ont quitté l'Ukraine et les Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk pour se rendre en Russie, dont 600 000 enfants. Si nous soustrayons de ce nombre les citoyens des Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk qui possèdent un passeport russe, alors, selon les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 2,4 millions de citoyens ukrainiens ont rejoint la Russie. Et ces personnes ne sont pas détenues dans des prisons, comme à Guantanamo Bay, mais elles vivent librement en Russie parce qu'elles le souhaitent. Personne ne les empêche de se déplacer ou de quitter le pays. Même la représentante du Haut-Commissariat aux droits de l'homme l'a confirmé aujourd'hui.

Les membres du Conseil pensent-ils sérieusement qu'il soit possible de déplacer par la force et de réduire au silence un si grand nombre de personnes ? Nombre d'entre elles partagent leurs impressions et leurs opinions sur les médias sociaux, répondent à des interviews et expriment leur gratitude envers notre pays. Il ressort clairement de leurs publications que la population fuit l'Ukraine parce qu'elle craint pour sa vie, voulant échapper au régime criminel qui ne lui a pas permis d'évacuer et l'a utilisée comme un bouclier humain.

Il existe plus de 1 500 centres d'hébergement provisoire sur le territoire de 85 unités constitutives de la Fédération de Russie, pour une capacité totale de plus de 95 000 personnes. Des trains spécialement affrétés transportent les réfugiés vers les zones de résidence provisoire. Trente-huit trains sont en service à cette fin. Un service d'assistance téléphonique traite quotidiennement plus de 250 appels de citoyens. Les réfugiés et les migrants bénéficient d'une aide financière, juridique,

psychologique et médicale. Nous accordons une attention particulière aux enfants. Nous leur donnons toutes les chances de poursuivre leur scolarité. Malheureusement, tous les enfants des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk n'ont pas eu la joie de retourner à l'école le 1<sup>er</sup> septembre. En raison des bombardements quotidiens auxquels se livrent les forces armées ukrainiennes sur les villes des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, les autorités ont décidé que les élèves de plusieurs établissements poursuivraient leur apprentissage à distance.

Je voudrais aborder la question de la vie privée des enfants, que M<sup>me</sup> Brands Kehris a mentionnée aujourd'hui. Nous sommes consternés de voir que, dans le cadre des discussions sur cette question, les responsables de l'ONU ont fermé les yeux à plusieurs reprises sur le fait que le site Web ukrainien *Myrotvorets*, « Peacemaker », publie les données personnelles non seulement d'adultes, mais aussi de mineurs, qu'ils menacent de représailles. Nous avons déjà informé l'ONU, en particulier l'UNICEF, que la base de données de cette ressource extrémiste contenait plus de 340 entrées concernant des enfants, dont Faina Savenkova, une jeune fille de 13 ans originaire de Lougansk, qui attend toujours de rencontrer un représentant de l'UNICEF malgré les garanties et les promesses qui lui ont été faites.

Bien évidemment, les migrants sont soumis à un processus d'enregistrement à la frontière avec la Russie, après quoi ceux qui ont besoin d'aide bénéficient d'une assistance pour se rendre sur les sites d'hébergement provisoire établis. Nous appelons l'attention des personnes qui cherchent à faire des amalgames sur ce point : les Ukrainiens et les habitants des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk qui arrivent en Russie sont soumis à une procédure d'enregistrement, et non à une « filtration ». Pour autant que nous sachions, des procédures similaires sont appliquées en Pologne et dans d'autres pays de l'Union européenne à l'égard des réfugiés ukrainiens, mais nous leur laissons le soin de nous en faire part.

La situation sur le terrain démontre clairement à quel point nos collègues occidentaux ont perdu le sens des réalités en fantasmant sur le déplacement forcé des Ukrainiens vers la Russie. Les médias occidentaux eux-mêmes ne peuvent ignorer le fait qu'un grand nombre de citoyens ukrainiens tentent par tous les moyens de quitter l'Ukraine pour rejoindre les territoires libérés par la Russie. Les gens font la queue au poste de contrôle de Zaporojie, par lequel jusqu'à 700 personnes rentrent

chaque jour chez elles après avoir reçu de leurs amis et de leurs parents des informations objectives quant à la vie paisible qui règne dans leurs villes et villages d'origine. C'est notamment ce qu'ont constaté les experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui sont passés devant cette file d'attente en se rendant à la centrale nucléaire de Zaporojie, et qui ont eu l'occasion de parler avec des gens ordinaires. Cela montre clairement que de nombreux Ukrainiens préfèrent déjà vivre avec la Russie et n'ont aucune confiance dans le régime corrompu et criminel de Kiev.

Dans le même temps, lorsque nous évoquons les actions violentes contre la population civile, les efforts déployés par les autorités de Kiev nous viennent à l'esprit. Depuis le début du mois d'août, l'Ukraine procède à ce qu'elle appelle une évacuation obligatoire des habitants des zones de la République populaire de Donetsk et d'un certain nombre de régions du pays qui sont encore sous son contrôle. Les habitants sont privés non seulement du droit de choisir leur lieu d'évacuation, mais, très souvent, de la possibilité même de rester sur leurs terres natales, même lorsqu'ils ne sont soumis à aucune menace. Les personnes qui veulent rester sont menacées de sanctions inévitables pour avoir coopéré avec la partie russe. Les lois tordues de l'Ukraine sur le prétendu collaborationnisme permettent d'engager des poursuites contre des personnes ayant tout simplement reçu une aide alimentaire des autorités russes ou, par exemple, contre un enseignant d'une zone libérée qui choisit de continuer à enseigner dans une école locale. Les défenseuses et défenseurs des droits humains occidentaux et onusiens ne veulent-ils pas examiner de près cette prétendue loi martiale et son application par le régime de Kiev ?

En outre, ils continuent à faire fi des attaques commises par les saboteurs de Kiev contre des fonctionnaires locaux des territoires libérés, ceux-là mêmes qui assurent la fourniture des services de base dans les villes au profit des civils. Récemment, Artem Bardin, chef de l'administration de Berdiansk, a perdu la vie lorsque sa voiture a explosé. Le 24 août, Ivan Sushko, chef de l'administration civile provisoire de Mikhaïlovka, dans la région de Zaporojie, a été assassiné. Lorsque sa voiture a explosé, il conduisait sa fille à la crèche. Par pure chance, elle a survécu. Voilà apparemment l'idée que se fait Kiev de la guérilla qu'il nous a promise dès le début de l'opération militaire spéciale. Cependant, étant donné les sentiments réels des personnes vivant dans les territoires libérés, le régime Zelenskyy n'a tout simplement pas d'autre choix que de recourir à la tactique du meurtre et de l'intimidation.

Enfin, les allégations de nos anciens partenaires occidentaux concernant les procédures de filtration sévères auxquelles les Ukrainiens seraient soumis lorsqu'ils sont en route vers la Russie volent en éclats face à l'exemple de la libre circulation des agents ukrainiens impliqués dans le meurtre de la jeune journaliste russe Daria Dugina. Qu'il me soit permis de leur rappeler brièvement les principaux faits. Près d'un mois avant le crime, le 23 juillet, Natalia Vovk, également connue sous le nom de Shaban, une citoyenne ukrainienne recherchée pour ce meurtre ignoble et cet acte terroriste, est entrée assez facilement sur le territoire russe à bord de sa voiture, accompagnée de sa fille de 12 ans, Sofia Shaban. Comme on peut le voir sur les images vidéo qui ont été diffusées, elle a été retenue à la frontière pendant plusieurs minutes. Où étaient les mesures de filtration et les interrogatoires que la Russie impose prétendument à tous les Ukrainiens qui entrent dans notre pays ? À Moscou, Natalia Vovk a, sans aucun incident, conduit sa voiture, loué un appartement et un garage et, le 20 août, organisé une attaque terroriste contre Daria Dugina. Après avoir commis ce crime odieux, l'Ukrainienne et sa fille se sont immédiatement mises en route pour la frontière estonienne et l'ont à nouveau franchie pacifiquement, sans subir aucune procédure de filtration. De même, Bohdan Tsyganenko, un citoyen ukrainien complice de la terroriste, a voyagé d'Estonie en Russie et inversement, sans rencontrer le moindre problème.

Je voudrais poser une question à nos collègues occidentaux : comment ces criminels ukrainiens ont-ils pu traverser la frontière russe à deux reprises sans aucun incident, si notre prétendu État policier, comme beaucoup d'entre eux tentent de le présenter, a construit un réseau de camps de filtration pour les citoyens ukrainiens ? Et comment la réinstallation volontaire massive d'Ukrainiens en Russie concorde-t-elle avec les accusations de déportation ? Ne pensent-ils pas qu'une fois de plus, ils sont tout simplement en train de mentir ?

Il est déplorable que des organisations de défense des droits de l'homme prétendant être objectives se soient également associées à la campagne de diabolisation de notre pays. L'un de ces rapports récemment publiés, qui a été largement cité aujourd'hui, porte des accusations non fondées contre nous. La légende concernant les mesures de filtration massive repose sur des entretiens effectués avec quelques dizaines de personnes, dont beaucoup ne se sont jamais rendues en Russie, tandis que d'autres ont confirmé l'avoir fait volontairement. Étant donné le nombre considérable de réfugiés ukrainiens, pourquoi les auteurs se sont-ils limités à ces

témoignages épars et sélectifs et n'ont-ils pas demandé aux centaines de milliers de personnes qui se sont réfugiées en Russie pour fuir le conflit comment elles ont vécu ces mois et ces années sous les bombardements des forces armées ukrainiennes et quelles procédures elles ont suivies pour franchir la frontière ? De manière générale, quelle peut être l'impartialité de défenseuses et défenseurs des droits humains qui ne collaborent qu'avec l'une des parties au conflit, qui a notamment instauré une censure totale sur son territoire ?

La référence qui a été faite aujourd'hui au rapport de Human Rights Watch ne peut et ne doit induire personne en erreur. Nous avons très bien vu ce qui s'est passé avec Amnesty International, qui a été critiquée pour avoir tenté de brosser un tableau réel, et non fictif, de l'utilisation d'installations civiles par les forces armées ukrainiennes à des fins militaires. Il s'avère que nos collègues occidentaux n'ont pas besoin de la vérité, pas même de celle des défenseuses et défenseurs des droits humains. Ils n'ont besoin d'eux que pour blanchir le régime corrompu de Zelenskyy et jeter une ombre sur la Russie.

Nous ne sommes pas contre l'idée de discuter de ce qui se passe en Ukraine. Au cours de notre opération militaire spéciale, nous avons découvert tant de faits concernant les activités criminelles de Kiev et de ses associés occidentaux qu'il serait possible d'en discuter pratiquement tous les jours. Mais nous voulons parler de problèmes réels, et non de problèmes fictifs. Et puisque nous avons perdu du temps aujourd'hui, en discutant encore une fois de conjectures et de fantasmes, nous proposons de nous réunir demain pour discuter des menaces réelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales à cause des États étrangers qui fournissent des armes et des produits militaires à l'Ukraine. Comme orateurs, nous voudrions voir la Secrétaire générale adjointe aux affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, ainsi que des représentantes et représentants de la société civile. Nous allons immédiatement envoyer une demande en ce sens à la présidence française.

**M. Kiboino** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> DiCarlo, et la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, M<sup>me</sup> Brands Kehris, de leurs exposés sur la situation en Ukraine. Je remercie également M<sup>me</sup> Drik de ses observations.

Nous devons toujours aller au-delà de l'application du droit international dans la conduite d'une guerre, et bien comprendre que le plus grand mal, c'est la guerre

elle-même. En effet, la guerre entraîne inévitablement la souffrance des civils. L'un des maux les plus fréquents, c'est le déplacement forcé et son effet domino sur l'insécurité alimentaire, la destruction des moyens de subsistance, l'apparition de maladies, les violences sexuelles, la privation de scolarisation subie par les enfants et le travail forcé, pour n'en citer que quelques-uns. La guerre en Ukraine a entraîné le déplacement de masse le plus rapide et le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale, avec 6,9 millions de déplacés et 7 millions de réfugiés. Rien que le mois dernier, plus de 330 000 personnes, principalement originaires de l'est et du sud de l'Ukraine, où la violence fait rage, ont été déplacées. Nous compatissons tout particulièrement avec les Ukrainiens les plus vulnérables, qui ont été contraints de fuir leur foyer en raison d'une guerre qui va à l'encontre des lois les plus fondamentales de la conduite internationale, y compris les dispositions de la Charte des Nations Unies.

L'affirmation selon laquelle certaines des personnes déplacées de force sont soumises à des processus de filtration est grave et profondément inquiétante. Nous demandons une enquête indépendante sur ces allégations afin d'établir les faits pour que le Conseil de sécurité puisse prendre des mesures appropriées. À cet égard, les organismes des Nations Unies compétents doivent avoir accès aux personnes qui ont été déplacées de force, en particulier celles qui se trouvent ou se sont trouvées dans les camps de filtration présumés. Il est surtout urgent d'empêcher de nouvelles vagues de déplacements forcés, qui ne manqueraient pas d'aggraver la situation humanitaire. Il faut faire davantage pour fournir une assistance humanitaire et assurer la sécurité et la protection des civils contre les violations liées à la guerre, notamment les déplacements forcés, en particulier dans les villes assiégées de l'est et du sud de l'Ukraine.

Alors même que nous discutons de la situation critique et du sort des personnes déplacées de force par le conflit en Ukraine, nous tenons à rappeler que la Journée internationale des personnes d'ascendance africaine a été commémorée le 31 août. Ce jour-là, nous avons insisté sur la nécessité de combattre les multiples formes de discrimination et de violations dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine. Nous nous souvenons très bien du traitement différencié qui a été réservé aux Africains et aux personnes d'ascendance africaine lorsque, comme des millions d'autres, ils cherchaient à fuir l'Ukraine au moment où la guerre a éclaté. Ce qui s'est passé alors doit encore inciter chaque État à revoir ses lois et ses pratiques, à lutter contre la discrimination

raciale et à s'acquitter de son devoir de traiter tous les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile avec la dignité qu'ils méritent.

Le Kenya répète une fois de plus que, bien que le multilatéralisme, dont le point d'ancrage est l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, se heurte à de graves difficultés, il reste notre espoir et notre rempart contre la guerre. C'est pourquoi nous continuons d'appeler à la cessation du conflit en Ukraine et au recours à la diplomatie. C'est le seul moyen viable de régler ce conflit, qui continue de faire peser une menace grave sur la paix et la sécurité internationales.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, la Sous-Secrétaire générale Brands Kehris et M<sup>me</sup> Drik des informations qu'elles nous ont communiquées.

Comme nous le savons tous, l'escalade du conflit armé en Ukraine a fait un grand nombre de victimes civiles et entraîné la destruction des infrastructures de base, avec de lourdes conséquences. Cette situation a contraint des millions de personnes à abandonner leur foyer à la recherche de protection et d'assistance, et nombre d'entre elles, en tant que réfugiés, ont franchi les frontières vers les pays voisins, tandis que d'autres sont déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. Les chiffres peuvent fluctuer, mais la réalité sur le terrain est que des millions de personnes n'ont pas été en mesure de retourner dans leur lieu d'origine. Le déplacement massif de personnes a engendré toute une série de défis pour les pays d'accueil, dont nous saluons la solidarité, car elle a permis de venir en aide à des millions de personnes.

Le Mexique appelle toutes les parties à respecter le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que le droit international humanitaire, en particulier les quatre Conventions de Genève de 1949 et le Protocole additionnel II aux Conventions de Genève adopté en 1977. Il convient de rappeler que, conformément au droit international humanitaire, les parties à un conflit armé international ne peuvent pas déporter ou transférer de force la population civile d'un territoire occupé. Cela fait partie de la quatrième Convention de Genève et du droit international coutumier, et la violation de ce principe constitue un crime de guerre. La crise en Ukraine ne cesse d'évoluer, et le recensement des nouveaux besoins et l'atténuation des menaces pesant sur les groupes vulnérables constituent un défi et une priorité. Plusieurs organismes des Nations Unies

et organisations humanitaires ont mis en garde contre les risques auxquels sont exposés certains groupes en particulier, et je voudrais évoquer brièvement trois de ces groupes.

Premièrement, en ce qui concerne les femmes, ONU-Femmes nous a parlé il y a quelques mois des risques de santé publique auxquels les femmes sont confrontées dans la région (voir S/PV.9064). La Représentante spéciale Patten a déjà mis en garde contre la façon dont les hostilités perturbent les services destinés aux victimes de violences sexuelles et souligné l'importance de s'attaquer à la menace que représente la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et de prostitution. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les interventions et les stratégies humanitaires doivent clairement tenir compte des questions de genre.

Deuxièmement, pour ce qui est des enfants, tant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés que l'UNICEF ont souligné sans équivoque l'importance de garantir immédiatement l'identification, l'enregistrement, la protection et la prise en charge des enfants non accompagnés ou séparés et d'éviter les adoptions pendant ou immédiatement après une situation d'urgence.

Troisièmement, eu égard aux personnes âgées et aux personnes handicapées, les 2,7 millions de personnes handicapées en Ukraine ont un accès très limité aux informations d'urgence, aux abris, aux services de santé et aux réseaux d'appui. Ce groupe rencontre de sérieuses difficultés pour accéder aux services chargés de traiter des situations d'urgence ou des maladies préexistantes qui ne sont pas prises en charge. Le Mexique demande instamment que toutes les mesures nécessaires soient prises pour garantir que les civils déplacés disposent d'un abri sûr, de nourriture et de services de santé.

Au vu des informations qui ont été présentées au Conseil de sécurité cet après-midi sur les processus dits de filtration, nous estimons qu'il est indispensable que l'ONU ait un accès sans entrave à ces sites afin de pouvoir compléter les informations pertinentes de manière objective et rigoureuse.

Je conclus mon intervention en réaffirmant que le seul moyen de remédier à la situation déplorable sur le terrain ne sera pas de faire des concessions comme cela a été le cas jusqu'à présent. Le seul moyen est de parvenir à la cessation immédiate des hostilités. Pour ce faire, il est urgent de réaliser des progrès diplomatiques, grâce à un engagement accru de la communauté internationale.

**M. Mythen** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Brands Kehris de leurs exposés très intéressants, ainsi qu'Oleksandra Drik de son témoignage.

L'Irlande demeure préoccupée par les frappes persistantes contre des zones abritant des civils et des infrastructures civiles en Ukraine. Au cours des six premiers mois de la guerre, plus de 12 millions d'Ukrainiens ont été contraints de quitter leur foyer, ce qui a créé une crise de déplacement d'une ampleur considérable. Ce ne sont pas des chiffres figés basés sur ceux des premières semaines de la guerre. Le nombre de personnes déplacées a augmenté de 330 000 rien que le mois dernier. Ce ne sont pas non plus de simples statistiques. Il s'agit d'enfants, de personnes âgées, d'infirmités et de personnes handicapées, à savoir de personnes vulnérables prises au piège dans une situation qui échappe à leur contrôle, qui cherchent un abri et la sécurité, tout comme nous le ferions à leur place. Cela rend la destruction des infrastructures qui leur sont indispensables d'autant plus odieuse. Le 24 août, une attaque de missiles près d'une gare à Chaplyne a fait au moins 25 morts, dont des enfants, causant ainsi de nouvelles pertes en vies humaines dues à cette guerre illégale. Au cours des six derniers mois, les membres du Conseil ont rappelé à de nombreuses reprises que les parties à un conflit doivent respecter le droit international humanitaire, notamment l'obligation de faire la distinction entre les civils et les combattants. Nous condamnons les attaques aveugles et disproportionnées. Il n'y a pas d'excuses ni d'exceptions.

C'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois la Russie à se conformer à toutes ses obligations. Il faut garantir un accès humanitaire total, sûr et sans entrave aux civils, y compris à ceux qui choisissent de rester en Ukraine ou qui ne peuvent pas en partir. Ils ne sont pas des combattants et doivent être protégés. Il faut permettre à ceux qui cherchent à partir ou qui sont forcés de partir de le faire en toute sécurité et vers la destination de leur choix – et je dis bien de leur choix.

Nous sommes choqués par les preuves de violations atroces commises en Ukraine. La mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont documenté des cas de déportations forcées, de détentions arbitraires, d'enlèvements, de torture et d'exécutions sommaires. Il y a des preuves de la déportation forcée d'Ukrainiens, y compris d'enfants, vers

des territoires ukrainiens occupés par la Russie ou vers la Fédération de Russie, et de l'utilisation inquiétante de centres dits de filtration dans le cadre de ce processus. Ces violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme pourraient être constitutifs de crimes internationaux, notamment des crimes de guerre. Il est essentiel que l'ONU puisse avoir accès à tous les centres de filtration.

Nous savons que les déplacements et les conflits aggravent le fléau de la violence sexuelle et fondée sur le genre. De fait, le Conseil de sécurité a déjà reçu d'effroyables informations faisant état de violences sexuelles perpétrées par des soldats russes contre des femmes et des filles, des hommes et des garçons. Mais soyons clairs : le viol n'est pas un élément inévitable de la guerre, c'est un acte délibéré qui peut être constitutif de crime de guerre et qui a des répercussions durables sur les victimes, les rescapés et leurs communautés. Il ne saurait y avoir d'impunité pour de tels crimes.

Nous sommes également très préoccupés par les informations faisant état de mauvais traitements infligés aux prisonniers de guerre. Tous les prisonniers de guerre doivent être traités avec humanité en toutes circonstances, conformément à la troisième Convention de Genève. Les allégations ou cas de mauvais traitements doivent faire l'objet d'une enquête appropriée et les auteurs doivent être amenés à rendre compte de ces violations. Le Comité international de la Croix-Rouge doit avoir accès à tous les prisonniers de guerre.

Enfin, nous sommes profondément préoccupés par le non-respect du droit international humanitaire dans le contexte de cette guerre et nous sommes déterminés à faire en sorte que les auteurs de tous les crimes internationaux commis en Ukraine répondent de leurs actes. Nous ne pouvons pas accepter et n'accepterons pas l'impunité pour ces crimes, où qu'ils se produisent. Une fois encore, nous appelons la Russie à mettre fin à son agression, à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et à se retirer sans condition de l'ensemble du territoire ukrainien.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier les intervenantes, la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Sous-Secrétaire générale Brands Kehris, de leurs mises à jour qui donnent à réfléchir. J'ai également pris note de l'exposé de M<sup>me</sup> Drik.

Comme beaucoup d'autres ménages à New York et dans le monde, beaucoup d'entre nous ont été occupés cette semaine à préparer la rentrée des classes. Cela devrait être un moment joyeux et excitant pour les familles, et en particulier pour les écoliers. C'est pourquoi il est très difficile de l'imaginer dans le contexte du conflit dont nous discutons aujourd'hui, ou de tout autre conflit en cours dans le monde qui figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les images d'enfants ukrainiens de retour dans leurs salles de classe sont très émouvantes en raison de la résilience dont elles témoignent, d'autant plus que, selon les rapports de l'ONU, la guerre n'a pas épargné quelque 2 300 établissements scolaires et en a entièrement détruit 300. Comme toutes les guerres, la guerre en Ukraine a touché de manière disproportionnée les femmes et les enfants. En cette période particulière de l'année, nous rappelons les estimations de l'UNICEF, selon lesquelles plus de 2 millions d'enfants ont fui le pays et de nombreux autres sont désormais déplacés en Ukraine. Certains pourront suivre des cours virtuels en Ukraine, mais la plupart auront besoin d'écoles ou de garderies dans leurs nouveaux foyers. Dans le même temps, même ceux qui ont la chance de pouvoir aller à l'école sont en proie à des angoisses sociales liées à l'intégration et à des traumatismes. La protection des enfants, que M<sup>me</sup> Brands Kehris a abordée dans son exposé, est une question que les autorités ukrainiennes et russes doivent examiner et corriger de toute urgence. La communication entre les deux parties est indispensable à ce sujet, et c'est ce qu'attend la communauté internationale.

La nécessité de mettre en œuvre une approche humanitaire tenant compte des questions de genre n'a jamais été aussi claire. Le Conseil de sécurité doit insister pour que les donateurs et les acteurs humanitaires proposent des solutions adaptées qui répondent spécifiquement aux besoins des femmes et des enfants ukrainiens. Face à ces défis complexes, nous saluons le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que les autres organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires, qui ont répondu rapidement aux besoins des personnes déplacées, ainsi que des pays d'accueil. À mesure que le conflit se poursuit, il est de plus en plus vital qu'ils se montrent généreux pour assurer la protection des personnes cherchant refuge et la fourniture des services dont elles ont besoin, y compris en matière d'éducation. Dans le même temps, nous soulignons une fois de plus que cette protection doit être assurée sans préjugés ni discrimination.

Les personnes qui fuient la guerre sont particulièrement vulnérables. Dans ces conditions, il est essentiel qu'elles conservent leur dignité et leur autonomie. Les personnes en quête de sécurité doivent pouvoir bénéficier d'un passage sûr et volontaire et, lorsque les circonstances le permettent, tout retour dans leurs foyers doit également être volontaire, sûr, digne et durable. Nous réaffirmons que toutes les parties doivent respecter scrupuleusement leurs obligations en vertu du droit international, y compris les aspects du droit international humanitaire qui concernent les déplacements de population. Depuis le début du conflit, garantir la sécurité des personnes qui fuient s'est révélé être particulièrement difficile, les combats s'étant récemment intensifiés dans les zones autour de Kherison, Kharkiv et Dnipro. Les voies empruntées pour se mettre en sécurité doivent être sécurisées et les acteurs humanitaires qui participent aux évacuations doivent être protégés. Dans le même temps, des informations font état de la destruction d'infrastructures liées à l'eau, à l'électricité et au gaz, ce qui, là encore, met les populations en situation particulièrement vulnérable et les prive d'un accès à des services vitaux à l'approche de l'hiver. Nous réitérons notre appel à protéger les civils et à veiller à ce qu'aucun bien de caractère civil, notamment ceux indispensables à la survie de la population civile, ne soit pris pour cible. Alors que le conflit se prolonge, la nécessité de trouver un moyen de mettre fin aux souffrances et à la violence ne fait que s'accroître. Nous devons redoubler d'efforts pour contribuer à atténuer les effets du conflit et avancer vers de nouvelles mesures de confiance. Il n'y a pas d'autre option.

Nous nous félicitons de la reprise des exportations agricoles en provenance de l'Ukraine au cours du mois écoulé, grâce à l'Accord sur l'exportation de céréales par la mer Noire, mais il sera primordial de veiller à ce que les céréales continuent d'atteindre les personnes qui en ont le plus besoin, et pas seulement celles qui sont en mesure de payer. Nous espérons également voir des progrès rapides dans l'acheminement des engrais russes vers les marchés mondiaux. C'est crucial pour la récolte de l'année prochaine et pour éviter une nouvelle détérioration de la crise alimentaire actuelle. Non seulement cela contribuera à répondre aux besoins réels de millions de personnes dans le monde, mais cela pourrait également créer une dynamique propice à d'autres accords concrets pour régler le conflit.

Nous continuons de nous réunir ici et d'entendre les descriptions des coûts croissants de la guerre et, comme dans toutes les guerres, les coûts humains ne feront qu'empirer avec chaque jour qui passe. Toutefois,

ce qu'il faut maintenant, ce sont des idées et la volonté politique de les concrétiser. Nous en avons vu un petit exemple il y a six semaines à Istanbul, et nous devons en voir d'autres. La cessation des hostilités serait un bon point de départ.

**M<sup>me</sup> Koumy Missambo** (Gabon) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, la Sous-Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Ilze Brands Kehris, et M<sup>me</sup> Oleksandra Drik de leurs exposés respectifs sur la situation en Ukraine.

La guerre en Ukraine continue d'entraîner d'importants mouvements de personnes qui fuient la guerre, avec des conséquences humanitaires de grande envergure. Malgré la forte mobilisation internationale, le bilan humanitaire de la guerre ne cesse de s'accroître avec le durcissement et l'intensification des combats. En dépit de quelques retours enregistrés, le nombre de personnes fuyant la guerre depuis le début des hostilités se compte à plus de 7 millions, au nombre desquelles des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes vulnérables. Nous l'avons réitéré à chaque séance du Conseil de sécurité, et nous le redisons encore aujourd'hui avec le même engagement. Les civils paient un prix trop lourd, alors que leur protection est garantie par des instruments juridiques internationaux, notamment les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels. Les belligérants doivent s'y conformer.

Six mois après le début de la guerre, alors que l'opinion publique internationale attend du Conseil des propositions concrètes de sortie du conflit, force est de constater que les parties demeurent toujours figées dans leur antagonisme et les échanges d'invectives. Nous devons envisager valablement une issue diplomatique à cette guerre meurtrière.

Nous avons reçu avec un certain effroi les allégations faisant état de l'existence de camps de filtration et de recours au fichage aussi bien de civils que de prisonniers de guerre, assortis de mauvais traitements, de recours au travail forcé et de cas de torture. Il s'agit d'allégations particulièrement graves qui, si elles étaient avérées, seraient inconcevables et inacceptables. L'état de guerre n'est pas un état de non-droit, et la détresse humaine ne peut être un objet de spéculation, de chantage ou d'échange. Il est particulièrement horrifiant de savoir que des enfants, dont le nombre se compte par centaines de milliers, seraient aussi concernés par ces traitements inhumains. Sur un sujet aussi grave, des enquêtes indépendantes et impartiales doivent être menées pour établir les faits et les responsabilités.

Protéger les civils des affres de la guerre est une des vocations premières du Conseil lorsqu'il a failli à la première, celle d'assurer la paix et la sécurité des peuples. Tous les mécanismes dont dispose le système multilatéral doivent être activés pour éviter d'ajouter l'inhumain à l'horreur de la guerre. Mon pays s'inscrira inlassablement dans le sens de la recherche de la paix et se tiendra aux côtés de ceux qui proposent des voies alternatives au langage assourdissant des bombes, des canons et des tirs d'artillerie. J'exhorte les parties à coopérer avec l'ONU et ses organismes spécialisés pour assurer la protection des civils en Ukraine et au-delà.

Les humanitaires doivent pouvoir accéder sans entrave aux localités et aux personnes qui ont besoin de secours. Nous exhortons également les belligérants à s'engager de bonne foi dans des négociations pour mettre un terme à la guerre et parvenir à une coexistence pacifique. Je salue à cet égard les négociations en cours entre les parties pour l'échange des prisonniers, tout comme l'accord qui a permis l'exportation des céréales depuis les ports ukrainiens. Il s'agit à nos yeux de lueurs d'espoir qui en appellent d'autres.

Pour terminer, je réitère l'appel de mon pays à l'ensemble des parties à mettre fin aux hostilités et à faire taire les armes. C'est le seul moyen d'éviter d'alourdir encore plus le bilan humanitaire de cette guerre.

**Le Président** : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie M<sup>me</sup> DiCarlo, M<sup>me</sup> Brands Kehris et M<sup>me</sup> Drik pour leurs exposés.

La guerre d'agression que conduit la Russie depuis bientôt plus de six mois, en violation de tous les principes du droit international et de la Charte, a des conséquences dramatiques pour les populations civiles. En décidant d'attaquer l'Ukraine, la Russie savait quel lot de désolation elle allait amener. Si les conséquences de cette guerre illicite et injustifiée se font sentir partout dans le monde, la population ukrainienne est celle qui en paie le plus lourd tribut. Je souhaite lui témoigner une nouvelle fois toute notre solidarité et saluer son courage dans la défense de son pays.

La France est très préoccupée par les informations concernant le transfert forcé de civils ukrainiens vers des zones occupées par la Russie ou vers la Russie. Ces actes ont notamment été documentés par différents organes indépendants. Ils font état de civils ukrainiens, y compris des enfants, transférés de force vers des zones occupées par la Russie ou vers la Russie alors qu'ils ne

cherchaient qu'à fuir les hostilités. Les autorités russes auraient également soumis des civils ukrainiens, dans des conditions de détention déplorables, à des procès de « filtrage ». Toute la lumière doit être faite sur ces actes d'une extrême gravité qui, s'ils sont avérés, pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Depuis le début de la guerre d'agression lancée par la Russie, nous ne cessons de recevoir des témoignages de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Je tiens à le redire. Les crimes commis en Ukraine font, dans leur intégralité, l'objet d'une documentation rigoureuse, de collectes de preuves et d'analyses criminalistiques qui permettront leur examen par la justice. Rien ne restera caché. Leurs auteurs devront rendre des comptes.

Le travail de la Cour pénale internationale et de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, créée par le Conseil des droits de l'homme, est indispensable à cet effort de documentation, d'analyse et de lutte contre l'impunité. La France soutient leur action ainsi que les efforts déployés par les juridictions ukrainiennes dans le cadre des enquêtes qu'elles ont ouvertes. Elle restera aux côtés de ses partenaires et continuera à se mobiliser sans relâche.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la représentante de l'Ukraine.

**M<sup>me</sup> Havokvyshyn** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je prends acte de la présence du représentant de la Russie, État terroriste, qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique.

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, la Sous-Secrétaire générale, Ilze Brands Kehris, et Oleksandra Drik, experte dans le domaine des droits de l'homme, de leurs exposés détaillés et véridiques. Les terribles faits qui nous ont été communiqués concernant la souffrance humaine infligée par les occupants russes prouvent une fois de plus que le seul moyen de mettre fin à cette guerre est de tenir l'agresseur pour responsable de ses actes criminels – criminels, oui, en raison à la fois de la très longue liste de crimes commis dans les territoires ukrainiens occupés et du passé criminel de nombreux soldats russes recrutés récemment pour participer à la guerre contre l'Ukraine.

L'histoire de l'assassin russe Neparatov est un des nombreux exemples du niveau de dégradation des forces armées russes. En 2013, Neparatov était chef de gang, et il a été condamné à 25 ans de prison pour avoir tué cinq personnes et commis des attaques armées. Cet assassin a rejoint les forces d'occupation russes dans le Donbass, a été tué peu de temps après et a ensuite reçu une haute décoration militaire russe.

Aucune contrainte morale, la volonté de tuer et de terroriser les civils, voilà le type de personnel que recherchent actuellement les recruteurs de l'armée russe. Tel est le visage de l'armée russe.

Aujourd'hui, près de 200 jours après le début de l'invasion, nous ne doutons pas de la victoire de l'Ukraine, même si l'ennemi continue d'occuper notre terre et s'il nous reste un long chemin à parcourir pour libérer l'ensemble du territoire. Nous ne doutons pas d'y parvenir. D'ailleurs, c'est ce qui est en train de se passer. Ces derniers jours, les forces ukrainiennes ont libéré des territoires et des implantations dans les régions de Kherson, Kharkiv et Donetsk.

Les forces d'occupation russes estiment que le fait de terroriser les populations locales est un élément important des efforts qu'ils déploient pour préparer le terrain en vue de l'organisation de faux référendums. Mais une vaste résistance active et passive dans les territoires occupés, le dédain des populations locales pour l'occupant, le petit nombre de collaborateurs et surtout la riposte acharnée des forces armées ukrainiennes ont déjà contraint la Russie à abandonner l'idée d'organiser de tels référendums en septembre, comme le prévoyait auparavant Moscou. Nous ne doutons pas qu'ils seront également dans l'incapacité de respecter toute nouvelle date butoir.

Dans le cadre de son agression, la Russie continue de déporter de force des citoyens ukrainiens vers son territoire. Nos citoyens sont transférés dans des régions isolées et déprimées de Sibérie et de l'Extrême-Orient. L'ampleur du crime est scandaleuse. Selon les données disponibles, près de 2,5 millions d'Ukrainiens, dont environ 38 000 enfants, ont été transférés des régions du sud et de l'est de l'Ukraine. En bloquant les couloirs d'évacuation vers l'Ukraine continentale, la Russie ne laisse tout simplement pas d'autre choix à la population des zones occupées que de se rendre soit en territoire russe, soit en Crimée occupée. La Russie est de fait le pays qui accueille le plus grand nombre d'Ukrainiens déportés de force.

Dans le cadre du processus d'évacuation forcée et de déportation, la Russie détient les réfugiés dans des camps dits de filtration, des installations extrajudiciaires qui sont largement utilisées par la Russie pour terroriser la population civile sous prétexte de détecter les personnes dangereuses. En réalité, les personnes que les occupants soupçonnent de déloyauté, en raison de leurs opinions politiques ou de leur affiliation potentielle à l'armée ukrainienne, au Gouvernement, aux médias ou aux groupes de la société civile, disparaissent après avoir été soi-disant filtrées dans les zones grises des régions de Donetsk et de Louhansk occupées. Les familles sont séparées, et les enfants sont enlevés et retirés à leurs parents. Selon le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, certaines de ces personnes ont ensuite été détenues sur un site tristement célèbre à Olenivka, où la Russie a tué 53 prisonniers de guerre ukrainiens, ainsi qu'à Donetsk. De nombreux détenus auraient été torturés et certains exécutés sommairement. Des camps dits de filtration ont également été mis en place dans les villes de Makeevka, de Snijne, de Torez, de Shakhtarsk, de Khartsyzk, de Novoazovsk et de Berdiansk, ainsi que dans les villages de Nikolske, de Bezimenne et de Yuryivka. Selon le Ministère de la réintégration des territoires ukrainiens temporairement occupés, seuls quelque 16 000 citoyens déportés ont pu retourner en Ukraine. Selon leurs dires, la plupart des personnes transférées en Russie n'ont ni moyens ni documents de voyage, ce qui fait que des dizaines de milliers de personnes qui veulent rentrer chez elles sont littéralement piégées en Russie.

Dans la plupart de nos pays, c'est la rentrée scolaire. Malheureusement, l'année scolaire en Ukraine a débuté avec en toile de fond des tirs de roquettes et d'artillerie par la Russie, les établissements scolaires étant régulièrement pris pour cible. Depuis le début de l'invasion, les forces russes ont endommagé 2 177 établissements d'enseignement, et en ont totalement détruit 284. En raison des menaces qui pèsent sur la sécurité, seuls 56 % des établissements d'enseignement sont prêts à dispenser un enseignement en présentiel à leurs étudiants. Les tentatives de la Russie d'étendre ses pratiques de militarisation et de russification de l'éducation aux territoires qu'elle occupe depuis février, dans le but d'effacer l'identité ethnique ukrainienne, constituent une préoccupation majeure. Selon les données disponibles, quelque 200 000 enfants d'âge scolaire demeurent dans les territoires occupés. Les directeurs et le personnel de ces écoles font l'objet de pressions et d'intimidations et sont forcés de suivre les programmes scolaires russes.

Il va sans dire que le programme scolaire que la Russie tente d'imposer dans les territoires ukrainiens occupés ne prévoit pas l'étude de la langue et de la littérature ukrainiennes, ni de l'histoire de l'Ukraine. Étant donné que la plupart des enseignants ukrainiens des territoires occupés refusent de collaborer, les occupants russes tentent de remplacer le personnel local par du personnel venu de Russie.

Les enfants des territoires occupés sont transférés en Russie et proposés illégalement à l'adoption. Le transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, constitue une violation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Le 23 août, le Département des affaires de la famille et de l'enfance de la ville de Krasnodar, en Fédération de Russie, a déclaré publiquement que plus de 1 000 enfants ukrainiens de Marioupol avaient été transférés illégalement à des étrangers dans les régions de Tioumen, d'Irkoutsk et de Kemerovo et dans le territoire de l'Altaï. Plus de 300 enfants sont actuellement détenus dans des institutions spécialisées de la région de Krasnodar. Nous réaffirmons que tous les enfants ukrainiens qui ont été déplacés illégalement vers le territoire de la Russie doivent être rendus à leurs parents ou à leurs représentants légaux. En attendant, ce crime exige une réponse forte de la part de la communauté internationale.

Face à une menace existentielle pour l'État et le peuple ukrainiens, nous continuons à contribuer à prévenir une crise alimentaire mondiale et à nous acquitter de bonne foi de nos obligations dans le cadre de l'Accord sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Plus de 90 navires ont quitté les ports ukrainiens à ce jour et, au total, nous avons exporté plus de 2 millions de tonnes de nos denrées alimentaires par voie maritime depuis les ports ukrainiens. Mais tant que la Russie pourra poursuivre son agression contre l'Ukraine sur terre et en mer, la sécurité mondiale restera menacée et une situation de crise alimentaire restera possible.

Ce mal des temps modernes doit être totalement éliminé si nous voulons éviter que la violence et les effusions de sang ne se reproduisent. C'est l'un des principaux enseignements de la Seconde Guerre mondiale, qui a débuté il y a 83 ans, le 1<sup>er</sup> septembre 1939. Les gens pensaient qu'il serait possible d'éviter que ces crimes terribles et une guerre aussi cruelle ne se répètent, mais un matin similaire s'est à nouveau levé pour des millions d'Ukrainiens le 24 février 2022. Une fois de plus, un

agresseur tente de s'emparer de territoires en Europe en commettant des massacres, en semant la terreur et en exploitant l'idéologie de la haine. Mais une chose ne s'est pas reproduite. Il n'y a pas eu de pacte avec l'agresseur. Dès le tout début de la guerre, nous avons reçu une aide réelle de la part de vrais amis dans le monde entier. La capacité de la Russie de mener une guerre a été limitée par les trains de sanctions, et nous demandons instamment à la communauté internationale d'étendre davantage cette pratique, qui sauve littéralement la vie des Ukrainiens. Comme l'a déclaré le Président Zelenskyy à l'occasion de l'anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les Ukrainiens et les autres nations du monde entier vivent librement. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que le matin du 1<sup>er</sup> septembre, le matin du 22 juin et le matin du 24 février ne se répètent plus jamais. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que la haine perde enfin.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Massari** (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier les intervenants, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> DiCarlo, la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, M<sup>me</sup> Brands Kehris, et M<sup>me</sup> Drik, de leurs descriptions inquiétantes mais très puissantes de l'un des aspects les plus sombres de cette guerre.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, l'agression russe contre l'Ukraine constitue une violation flagrante du droit international. Toutefois, le système de filtration des civils ukrainiens dont nous avons entendu parler aujourd'hui constitue une violation du *jus in bello* plus grave que tout ce dont nous avons été témoins en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est précisément pour prévenir de telles horreurs que la communauté internationale s'est réunie à Genève en 1949 pour adopter les quatre Conventions que nous connaissons tous. Par conséquent, il est essentiel de réaffirmer que le transfert forcé de civils d'un territoire occupé vers le territoire de la Puissance occupante est interdit, quel qu'en soit le motif. Outre cette violation déjà grave du droit international humanitaire, qui pourrait être poursuivie comme un crime de guerre et un crime contre l'humanité par la Cour pénale internationale (CPI), des sources crédibles nous ont également informés de traitements potentiellement cruels, inhumains et dégradants, notamment la collecte illégale de

données biométriques, la torture, les détentions arbitraires et les disparitions forcées. Tous ces agissements sont des atteintes aux droits les plus fondamentaux, quelles que soient les tentatives visant à diffuser des informations trompeuses.

En plus de constituer une violation du cadre juridique international, ces crimes sont aussi une atteinte aux valeurs et principes communs sur lesquels l'ONU a été fondée. La gravité de la situation exige deux actions rapides et essentielles afin de mettre un terme aux conditions inacceptables et inhumaines dans lesquelles vivent des milliers de citoyens ukrainiens innocents en ce moment même.

Premièrement, nous appelons la Russie à accorder un accès sans entrave aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales internationales concernés, tels que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), afin qu'ils puissent se rendre librement et en toute sécurité dans ses centres d'hébergement provisoire, avec un accès direct et complet aux civils qui s'y trouvent, conformément aux Conventions de Genève.

Deuxièmement, nous demandons à la Russie de garantir le retour immédiat de tous les citoyens ukrainiens transférés de force, en particulier les femmes et les enfants, dans leurs territoires d'origine, et de leur assurer une liberté totale de circulation vers des pays tiers. À cet égard, l'Italie estime que le mécanisme d'évacuation efficace mis en place à Marioupol, grâce aux efforts de coordination de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge, illustre parfaitement le fait que le respect du droit international humanitaire ne peut pas dépendre uniquement de l'adhésion volontaire des groupes armés et non armés et qu'il doit être reproduit pour mettre fin à ce système odieux de filtration.

Je conclurai en soulignant que nous devons également veiller à ce que ces crimes ne se reproduisent pas. Dans cette optique, l'Italie rappelle qu'il est nécessaire et urgent d'amener les auteurs de ces graves violations du droit international humanitaire à répondre de leurs actes, réaffirme qu'elle soutient pleinement le travail des instances d'enquête indépendantes, internationales et nationales, afin d'éviter toute forme d'impunité, et se déclare favorable au renforcement des mécanismes de responsabilisation existants, notamment la Cour pénale internationale.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

**M. Szczerski** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'information pour débattre d'un nouvel aspect inquiétant de la guerre en Ukraine. Je remercie également les intervenantes de leurs observations instructives et des informations préoccupantes qu'elles nous ont communiquées.

C'est un fait tragique, mais vérifiable, que chaque conflit fait subir de terribles souffrances aux civils. Depuis la Seconde Guerre mondiale, nous ne le savons que trop bien en Pologne. L'agression de la Russie contre l'Ukraine ne fait pas exception. Les attaques visant délibérément la population civile ont contraint des millions d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens à chercher refuge hors de leur pays. Certains éléments montrent que alors qu'elles tentaient de fuir les territoires occupés par la Russie, ces personnes ont été confrontées à un autre choix difficile, auquel la représentante de l'Ukraine vient tout juste de faire référence, ou à ce qui n'est en fait pas un choix : quitter l'Ukraine pour aller en Russie ou ne pas partir du tout. Ainsi que l'a déjà indiqué l'administration ukrainienne et comme le confirme un rapport récent de Human Rights Watch, des forces et des fonctionnaires russes ou affiliés à la Russie ont procédé au transfert forcé de civils depuis les régions de Donetsk et de Louhansk et depuis la ville occupée de Marioupol vers la Fédération de Russie.

Nous voudrions exprimer notre vive inquiétude face à la déportation de civils à destination de la Russie. Nous sommes également très préoccupés par la création de centres dits de filtration destinés aux personnes évacuées des territoires assiégés et temporairement occupés. Les récits des personnes qui ont été soumises à des transferts forcés et à des opérations de filtration sont terrifiants. Ces pratiques rappellent les méthodes staliniennes. Leur caractère systématique laisse supposer qu'elles sont probablement préméditées. Elles représentent une nouvelle tentative du Kremlin d'éliminer physiquement le peuple ukrainien et de détruire son identité particulière. Et il n'y parviendra jamais.

Les informations faisant état du transfert d'enfants ukrainiens vers la Russie sont particulièrement inquiétantes. De tels actes constituent une violation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et de la Convention relative aux droits de l'enfant. La Pologne continue d'accorder la priorité à la protection des victimes de la guerre les plus vulnérables et sans défense. Nous demandons à la communauté internationale d'amener les responsables à répondre de

leurs actes et de protéger le droit des enfants ukrainiens à leur identité, y compris leur nationalité, sans ingérence illégale.

Les transferts forcés viennent s'ajouter à la longue liste des violations graves du droit de la guerre commises par la Fédération de Russie, qui constituent des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité. Cela est d'autant plus déplorable que la Fédération de Russie présente les Ukrainiennes et Ukrainiens qui entrent sur son territoire – que ce soit volontairement ou non – comme des réfugiés et des migrants, alors qu'ils sont en fait des victimes des violations du droit international commises par la Russie. Pour ces raisons, l'application du principe de responsabilité pour les violations du droit international, notamment du droit international des droits de l'homme, commises en Ukraine par la Fédération de Russie doit rester notre priorité.

La Pologne n'a eu de cesse de réclamer que les auteurs de ces atrocités soient traduits en justice. Nous continuons d'appuyer les travaux des mécanismes d'établissement des faits, d'enquête et de reddition de comptes mandatés par les organisations internationales compétentes pour enquêter sur ces violations. Nous avons soutenu la création de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine. Nous nous sommes également joints au vaste groupe d'États membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui a invoqué à deux reprises le Mécanisme de Moscou de l'OSCE pour enquêter sur les violations du droit international et du droit international des droits de l'homme découlant de l'agression de la Fédération de Russie.

Une fois de plus, la Pologne demande instamment à la Fédération de Russie de mettre fin à la guerre qu'elle a choisi de mener et de retirer complètement toutes ses forces du territoire de l'Ukraine. Nous appelons la Russie à respecter le droit international et le droit international humanitaire, et notamment à mettre fin à la pratique des transferts forcés illégaux et à permettre à tous les civils transférés hors d'Ukraine de partir et d'aller où ils veulent.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

**M. Chatrnúch** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Malgré les nombreux appels de la communauté internationale, la Fédération de Russie poursuit son agression injustifiée et non provoquée contre l'Ukraine, en violation flagrante du droit international. Nous sommes

préoccupés par l'intention de la Russie d'organiser des référendums frauduleux dans le but d'annexer illégalement les territoires occupés de l'Ukraine. Ces démarches auxquelles il faut s'attendre obéissent à la même tactique que celle utilisée par la Fédération de Russie en 2014 en ce qui concerne la Crimée. La Slovaquie ne reconnaît pas et ne reconnaîtra pas cette annexion illégale, qui va à l'encontre des principes fondamentaux du droit international. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer une fois de plus qu'aucun doute n'existe quant à l'agresseur responsable de cette situation, et nous demandons la cessation immédiate des opérations militaires russes en Ukraine et le retrait sans condition de toutes les troupes russes de l'ensemble du territoire ukrainien.

Nous sommes préoccupés par les nombreuses informations selon lesquelles, depuis le début de cette guerre de choix insensée, les responsables de la Fédération de Russie, ainsi que les responsables qui lui sont affiliés, ont transféré de force des civils ukrainiens vers des zones des territoires ukrainiens occupés et vers la Fédération de Russie. Ces agissements sont non seulement déplorable et immoral, mais ils peuvent également constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Selon ces informations, au cours du processus de filtration, les citoyens ukrainiens sont soumis à un contrôle de sécurité obligatoire, qui comprend la collecte des données biométriques des civils, des fouilles corporelles et des interrogatoires concernant leurs opinions politiques. Ce processus, qui viole de multiples droits fondamentaux, est de surcroît exécuté dans des conditions inhumaines. Selon d'autres informations sérieuses, des personnes n'ayant pas satisfait au processus de filtration ont été détenues et on ignore l'endroit où certaines d'entre elles se trouvent et ce qu'il est advenu d'elles. À cet égard, nous avons de sérieuses raisons de croire que ces personnes courent tout particulièrement le risque d'être torturées et tuées. Nous demandons à la Fédération de Russie de cesser immédiatement tous ces agissements et de permettre à tous les civils transférés de force qui le souhaitent de rentrer en Ukraine.

Dernier point, mais non le moindre, nous déplorons une fois de plus la propagande et le discours fallacieux auxquels nous avons eu droit aujourd'hui de la part du représentant de la Fédération de Russie sous prétexte d'humanité.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

**M. Pildegovičs** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des trois États baltes, à savoir l'Estonie, la Lituanie et mon pays, la Lettonie. Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance sur la déportation et le transfert forcés de civils en Ukraine. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, la Sous-secrétaire générale Brands Kehris et M<sup>me</sup> Drik de leurs exposés très complets.

Depuis près de 200 jours, la Russie, appuyée par le Bélarus, poursuit cette guerre d'agression brutale, en violation flagrante du droit international. Elle viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, terrorise les civils et commet des atrocités contre des civils. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, c'est la Russie qui a déclenché cette guerre et c'est elle seule qui peut y mettre fin – en retirant intégralement et sans condition ses troupes du territoire ukrainien internationalement reconnu, ainsi qu'en appliquant avec effet immédiat les mesures conservatoires ordonnées par la Cour internationale de Justice et en se conformant aux résolutions ES-11/1 et ES-11/2 de l'Assemblée générale, adoptées respectivement le 2 et le 24 mars.

Selon le dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, plus de 5718 décès de civils ont été recensés en Ukraine, et le Haut-Commissariat souligne qu'en réalité, les chiffres sont probablement bien plus élevés. Les chiffres augmentent chaque jour, car de nouveaux crimes contre les civils sont découverts et de nouvelles attaques contre les civils sont menées régulièrement par l'armée russe.

Nous demandons à la Russie de cesser immédiatement ses violations du droit international humanitaire et des droits humains du peuple ukrainien. Nous condamnons dans les termes les plus vigoureux la passeportisation forcée des citoyens ukrainiens qui vivent dans les territoires temporairement occupés et leur conscription forcée dans les forces armées russes. Nous condamnons fermement la déportation de civils ukrainiens vers la Russie, le transfert forcé d'enfants, l'adoption illégale d'enfants ukrainiens et l'enlèvement de civils, notamment de maires et d'autres représentants démocratiquement élus, ainsi que de journalistes et de militants.

Selon différents rapports crédibles émanant d'organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales, la Russie a transféré de force plus de 1,7 million d'Ukrainiens en Russie, dont plus de 240 000 enfants. Les forces russes ont créé près de 20 camps ou centres dits de filtration dans le territoire

ukrainien temporairement contrôlé par la Russie. Les Ukrainiens qui sont passés par ces camps ont fait état de traitements allant de l'humiliation à la violence verbale et à la torture physique, y compris des fouilles au corps, la confiscation et la fouille de leurs appareils électroniques, des décharges électriques, voire même des simulacres d'exécution de détenus. Les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les orphelins et les personnes âgées ont le plus souffert.

Il existe des preuves claires et indéniables que la Russie déporte des civils ukrainiens. La Russie elle-même a admis avoir transféré de force des civils ukrainiens. En mai, un responsable russe a reconnu que « 1 426 979 personnes, dont 238 329 enfants », avaient été « évacuées des zones dangereuses de la République du Donbass en Ukraine vers le territoire de la Fédération de Russie ».

Nous tenons à rappeler que l'ancienne Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a indiqué au Conseil des droits de l'homme que son bureau examinait les allégations selon lesquelles des enfants placés dans des orphelinats avaient été emmenés en Russie. Nous remercions la Sous-Secrétaire générale Brands Kehris de son exposé détaillé d'aujourd'hui. Nous appelons les organisations internationales de défense des droits humains à continuer de recueillir des informations sur les transferts forcés de citoyens ukrainiens et à présenter des rapports réguliers et publics faisant état de leurs conclusions. Sur le modèle de la mission

d'établissement des faits sur le massacre des prisonniers de guerre ukrainiens à Olenivka, nous demandons à l'ONU de mettre sur pied une mission d'établissement des faits en vue de rassembler des preuves sur la déportation des citoyens ukrainiens.

Il ne faut pas s'y tromper : la guerre lancée par la Russie contre la population civile ukrainienne n'est pas une coïncidence, ni un dommage collatéral. Il s'agit d'une approche délibérée et cohérente adoptée par la Russie tout au long de son agression pour briser la résistance et l'esprit du peuple ukrainien. Incapable de vaincre l'Ukraine sur le champ de bataille, l'armée russe cherche à atteindre ses objectifs en terrorisant la population civile ukrainienne.

Il est grand temps que la communauté internationale démontre que les normes de protection des civils ne sont pas des déclarations vides de sens qui peuvent être foulées aux pieds par des dictateurs et des tyrans, mais bien des obligations incontournables que nous sommes collectivement déterminés à faire respecter. Nous devons veiller à ce que les responsables des atrocités commises contre l'Ukraine et sa population, y compris les déportations, répondent de leurs actes à tous les niveaux. Il est de la plus haute importance de continuer d'apporter tout l'appui nécessaire à cet égard. La justice doit triompher. Les responsables doivent répondre et répondront de leurs actes.

*La séance est levée à 17 h 45.*